

AUJOURD'HUI

Éditorial

Que pourra-t-il bien sortir de la commission « élargie » de MM. Bourassa et Parizeau ? L'éditorial de Lise Bissonnette. **Page A-6**

Idées

Le peuple haïtien réclame, non pas d'abord des élections, mais justice et respect des droits fondamentaux, estiment les représentants des communautés missionnaires. **Page A-7**



Queen Charlotte Islands Totem (Haina), d'Emily Carr.

Emily Carr, génie solitaire

Le Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa présente jusqu'au 3 septembre une rétrospective de 180 oeuvres d'Emily Carr. **Page C-1**

Eltsine veut démocratiser le PC

Boris Eltsine a proposé au 28e congrès du Parti communiste soviétique de changer le nom du parti et de l'appeler le Parti socialiste démocratique. **Page A-4**

Saint-Raymond reprendra vie

Le groupe Malette et Rexfor injectent 125 millions \$ dans l'usine de Papiers Saint-Raymond qui reprendra vie dès septembre prochain. **Page B-1**



Denise Leblanc-Bantey Leblanc-Bantey candidate ?

Le candidat souverainiste dans Laurier/Sainte-Marie pourrait bien être une candidate puisque l'un des plus sérieux aspirants au titre est Mme Denise Leblanc-Bantey, ancienne ministre péquiste et souverainiste convaincue. **Page A-2**

Nos excuses

Nos lecteurs auront compris que le cahier « C » de la présente édition est bel et bien notre « Cahier du samedi » et non « Le plaisir des livres », comme l'indiquait l'en-tête. Nos excuses.

La Saint John intente une poursuite de 1,5 milliard \$ contre Marine Industrie

Serge Truffaut

LA SAINT JOHN Shipbuilding a intenté une poursuite d'un montant de 1,5 milliard \$ contre le Groupe Marine Industrie (MIL) qui fabrique actuellement, et contre une somme s'établissant à 389 millions \$, trois des douze frégates que la Saint John doit livrer au gouvernement fédéral d'ici 1996.

Au cours de l'entretien qu'il nous a accordé hier après-midi à ses bureaux montréalais, M. Robert Tessier, président et chef de la direction de Groupe MIL, s'est dit d'avis que l'objectif recherché par la Saint John est « de se débarrasser de leur seul concurrent sérieux », soit MIL. Selon M. Tessier, cette poursuite, et le montant qui lui est attaché, est « complètement farfelue et insensée ».

Pour le grand patron de cet important groupe industriel, il ne fait aucun doute que Saint John veut mettre à bas, et de manière définitive, la division navale de MIL afin d'avoir la possibilité de réclamer par la suite du gouvernement fédéral l'aide financière qui lui permettra de compléter son mandat et d'obtenir la marge bénéficiaire souhaitée.

C'est dans cette volonté de mettre à mort le naval de MIL que s'explique, selon M. Tessier, la démarche amorcée hier par la Saint John, et non dans les arguments que cette dernière a exposés dans le libellé de sa poursuite. La compagnie basée au Nouveau-Brunswick reproche à MIL d'être en défaut par rapport à la construction même des frégates, du contrôle des coûts, et des délais. Le président de MIL estime que la poursuite de la Saint John est, par ailleurs, une reconnaissance implicite des problèmes qu'elle rencontre. Pour la première fois, la Saint John « admet publiquement éprouver de sérieux problèmes en rapport avec le projet des frégates ».

La Saint John ayant le statut de maître d'oeuvre, c'est elle qui commande à Marine la marche à suivre à bien des niveaux. Depuis le début des travaux, la Saint John, sur une base régulière, communique à la MIL un cahier de charges qui comprend toutes les opérations et fonctions qui doivent être réalisées.

Paradoxalement, la Saint John fait état, dans sa poursuite, des griefs qu'elle a à l'encontre de MIL en matière de délais, alors que c'est elle, de rappeler M. Tessier, qui, au fond, en a la grânce. En effet, depuis que la construction des frégates a commencé, la Saint John a effectué pas moins de 45 000 modifications aux plans nécessaires à l'assemblage des trois frégates de MIL. Mieux ou pire, la Saint John continue d'imposer pas moins de 150 modifications par semaine. Autant de

Voir page A-8 : Poursuite

L'OTAN n'a plus d'adversaires

L'Alliance atlantique tend la main aux pays de l'Est

LONDRES (AFP) - L'Alliance atlantique, donnant la priorité au politique sur le militaire lors d'un sommet historique à Londres, a offert son amitié à l'Est et ainsi ouvert une nouvelle ère pour l'Europe divisée depuis 40 ans en deux blocs hostiles.

Pour son 11e sommet, qui s'est terminé hier, l'OTAN avait un double objectif : convaincre l'URSS qu'elle a intérêt à ce que l'Allemagne unifiée reste membre de l'Alliance, et persuader sa propre opinion publique que le lien politico-militaire entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale doit être maintenu malgré la détente Est-Ouest.

« La Communauté atlantique doit se tourner vers les pays de l'Est, ses anciens adversaires du temps de la

guerre froide, et leur offrir son amitié », proclament les dirigeants alliés dans la déclaration finale. Force est de constater que vis-à-vis des Soviétiques, l'OTAN a fait une série de gestes sans précédent et plus spectaculaires les uns que les autres.

À commencer par la déclaration de non-agression, qu'elle propose à l'ensemble des 35 pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), aussi bien ceux du Pacte de Varsovie que les neutres et non-alignés.

L'invitation à M. Gorbatchev de venir s'adresser au Conseil de l'OTAN à Bruxelles constitue un soutien sans précédent à un dirigeant soviétique en exercice au beau milieu du

Voir page A-8 : OTAN

Le chaos règne à Tirana

d'après AP et AFP

PARIS — La police a chargé hier une foule de 10 000 personnes qui manifestaient au centre de Tirana, la capitale de l'Albanie. Une situation chaotique s'est installée à Tirana, où l'afflux de la population vers les ambassades étrangères s'est amplifié dans la plus grande confusion, tandis que les négociations entre les autorités albanaises et les pays européens concernés pour tenter de dénouer la crise étaient toujours dans l'impasse.

Alors que le comité central du Parti du travail albanais (Parti communiste au pouvoir) était réuni depuis mercredi soir, le pouvoir semblait hésiter sur la réponse à donner à cette crise, annonçant l'octroi de visas de sortie pour les réfugiés mais empêchant toute aide humanitaire de leur parvenir et faisant échouer une réunion avec les ambassadeurs des quatre pays de la CEE représentés en Albanie (France, RFA, Italie et Grèce).

Plus de 2000 personnes étaient ré-

fugiées hier, en fin d'après-midi, dans une dizaine d'ambassades européennes à Tirana, dont un millier dans la seule ambassade de RFA et 230 dans celle de France, créant une situation sanitaire difficile, aggravée par la forte chaleur (plus de 40 degrés centigrades) qui règne actuellement en Albanie.

Selon un diplomate joint par téléphone à Tirana, plusieurs ambassades ont été affectées hier matin par des coupures de courant inexplicables qui, s'ajoutant à des coupures d'eau, ont rendu la situation très pénible. « C'est la confusion, les gens vont et viennent, la police laisse faire, des centaines et des centaines d'Albanais tournent dans et autour des ambassades », a-t-il indiqué.

Deux avions transportant du personnel médical ainsi que des tentes, lits, vivres, médicaments et équipement sanitaires attendaient toujours en fin d'après-midi l'accord des autorités albanaises pour pouvoir décoller de RFA et de France à desti-

Voir page A-8 : Tirana



Le vibraphoniste Bobby Hutcherson

PHOTO JACQUES NADEAU

Typiquement be-bop

Caroline Montpetit et Serge Truffaut

LES instruments « bizarres » du jazz étaient hier soir à l'honneur alors que le vibraphon de Bobby Hutcherson occupait la scène du Théâtre du Nouveau-Monde et que le violon de Jean-Luc Ponty prenait la vedette à la salle Wilfrid-Pelletier.

Accompagné de Sante De Briano à la contrebasse, Billy Drummond à la batterie et Rob Schneiderman au piano, Bobby Hutcherson a révélé avec une facilité déconcertante qu'il était le



descendant direct, mais surtout digne, de Milt Jackson.

Dès la première pièce, qui se caractérisait par une progression rythmique construite simultanément par les membres de ce quartette, Hutcherson s'est lancé dans un propos qui avaient la

Voir page A-8 : Be-bop

J'avais six ans et je voulais voir la mer...

Nathalie Petrowski

JE N'AVAIS jamais vu la mer. J'allais bientôt avoir sept ans, le monde entier me restait encore à découvrir : le monde et ses environs. Mais l'insistance que mes parents mettaient à me parler de la mer et de l'importance du jour où je la verrais pour la première fois, m'avait convaincue que la mer allait changer ma vie. Avant notre départ, mes parents avaient même décrété que ce serait en quelque sorte mon vrai baptême, le premier ayant eu lieu à un âge informel où je ne faisais pas encore les nécessaires distinctions entre les éléments et les êtres humains. La mer changerait tout cela. Je la voyais déjà. C'était un bain-tourbillon turquoise où j'avancerais la tête

avant de me baptiser de son eau salée.

Notre cortège s'est ébranlé aux petites heures du matin. La Citroën déginglée de mon père croulait sous les poids des bagages et de la tente qui nous servirait de chaumière pendant deux semaines. Nous étions tellement chargés que la Citroën penchait d'un côté comme une outre sur le point de crever son abcès. La Citroën n'était pas la seule obèse de l'histoire. Il y avait également ma mère, enceinte jusqu'aux oreilles et arborant fièrement son ventre comme un ballon de plage dans lequel j'aurais aimé donner un grand coup de pied de dedans. Non pas que j'entretenais la moindre hostilité à l'endroit de ma mère mais son ventre qui enflait à vue d'oeil m'inquiétait. Je ne savais trop quel terrible secret allait en jaillir. Et puis il n'y



avait pas que l'inquiétude, comme toute normale, il y avait aussi la jalousie, un tant soit peu légitime pour l'enfant unique que j'étais. C'était peut-être la première fois que j'allais voir la mer mais aussi la dernière que je passerai l'été seule avec mes parents. Et la perspective de partager tous mes futurs étés avec un inconnu ne me portait pas à profiter de mes dernières heures de gloire. Je n'avais que sept ans, l'âge incertain qui préfigurait l'ingratitude que j'allais devenir ; alors au lieu de me réjouir, je boudais comme seuls les enfants

sur le point de ne plus l'être savent le faire.

Nous avons traversé la frontière des États-Unis avec l'aube et en prenant ma première bouffée d'air américain, j'ai cru que c'était fait et que la mer mythique n'était plus qu'à portée de main. Je fus cruellement déçue en découvrant que nous en avions encore pour toute la journée à rouler en sol américain, toute une journée à loucher du côté du ventre de ma mère dont j'avais peur à chaque instant qu'il éclatât de rage ou de joie.

Le voyage a duré un peu moins de douze heures par une chaleur torride et un soleil implacable qui faisait gondoler la route et fondre le béton de milliers d'autoroutes que nous franchissions sans jamais nous arrêter sinon pour nous soulager dans

Voir page A-8 : Mer



Nathalie Petrowski

PHOTO JACQUES GRENIER

ÉTÉ SEUL

Thomas Sanchez Kilomètre zero

Les hommes cruels ne courent pas les rues

Katherine Pancor

Tremblement de cœur

Andrei Sakharov Mémoires

Neil Sheehan L'INNOCENCE PERDUE Prix Pulitzer

Pierre Billon L'Ultime Alliance ROMAN

Dans Laurier/Sainte-Marie

Denise Leblanc-Bantey soupèse l'éventualité d'une candidature

Josée Boileau

LE CANDIDAT souverainiste dans Laurier/Sainte-Marie pourrait bien être une candidate puisque l'un des plus sérieux aspirants au titre est Mme Denise Leblanc-Bantey, ancienne ministre péquiste et souverainiste convaincue.

« J'ai été approchée par des gens du comté et par M. Lucien Bouchard, confirme Mme Leblanc-Bantey, et je ne suis pas du tout indifférente à cette invitation. En fait, je me donne jusqu'à lundi pour réfléchir. »

Depuis sa démission du Conseil des ministres du gouvernement Lévesque en 1984 et sa décision de ne pas se représenter aux élections de 1985, Mme Leblanc-Bantey s'est volontairement tenue à l'écart de la politique. Mais le Québec de l'après-Meech lui semble soudain bien emballant, assez dit-elle « pour avoir à nouveau envie de participer ». « Des raisons personnelles, professionnelles et familiales sont à sou-

peser, mais d'un autre côté l'heure est suffisamment importante pour que j'accepte de considérer sérieusement l'idée de me représenter. Je mène présentement une réflexion profonde et terriblement exigeante pour moi. C'est torturant. »

En fait, il est clair pour l'ancienne ministre que le temps est à nouveau venu pour elle « de contribuer à la vie politique ». Après tout, ajoute-t-elle, « mon grand rêve se réalise : c'est l'abandon par le Parti québécois du combat pour la souveraineté qui m'a fait quitter la politique. Ceux qui ont agi comme moi se sentaient bien isolés à l'époque et voilà qu'on découvre qu'on avait raison. Comment alors rester indifférente ? »

« Mais est-ce que me présenter dans Laurier/Sainte-Marie est la meilleure façon ? Ça reste à voir. Ce qui est sûr par contre c'est qu'il faut une candidature souverainiste dans le comté pour que le premier message percutant lancé le 24 juin par les Québécois soit suivi d'un deuxième », analyse-t-elle à voix haute. Mme Leblanc-Bantey est actuel-

lement directrice d'un organisme communautaire qui s'occupe de réinsertion sociale et elle travaille à la rédaction, pour Radio-Canada, d'un téléroman historique sur les Iles-de-la-Madeleine.

« Une première série de 13 heures est complétée et comme c'est un travail d'équipe, même si moi je me retire le projet peut continuer », s'empresse-t-elle de préciser.

Elle sait toutefois que d'autres personnes ont également été approchées par le groupe de Lucien Bouchard, « que je ne suis pas la seule à réfléchir ». La liste des candidats possibles reste malgré tout relativement courte : trois ou quatre noms selon les plus récentes informations.

La personne finalement choisie devrait toutefois être présentée par M. Lucien Bouchard lui-même mercredi soir prochain lors d'une assemblée tenue dans le comté par le Mouvement souverainiste du Québec, une organisation distincte du groupe de M. Bouchard.



Denise Leblanc-Bantey

Devine veut animer un front de l'Ouest pour l'après-Meech

RÉGINA (PC) — Le premier ministre de la Saskatchewan Grant Devine a convoqué ses homologues de l'Ouest à une conférence spéciale, les 26 et 27 juillet, pour former un front commun à la suite de l'échec de l'accord du lac Meech.

Si les provinces de l'Ouest n'unissent pas leurs efforts, a déclaré M. Devine, elles vont être écartées par le Québec et l'Ontario, qui accaparent actuellement toute l'attention du gouvernement fédéral. « Nous en avons déjà assez de cela dans l'Ouest, a-t-il dit. Il faut que nous parlions avec force, avec une force régionale. »

« Nous devons avoir, de toute évidence, une voix unie et forte. Nous avons besoin d'un consensus sur des points comme l'agriculture et le commerce, la finance, l'environnement. »

Une province comme la Saskatchewan, a-t-il fait remarquer, qui a une population d'un peu plus d'un million, ne peut pas s'attendre à attirer l'attention d'Ottawa.

Mais la population combinée des quatre provinces de l'Ouest peut faire sentir son poids politique et économique dans les luttes qui s'annoncent au cours des mois à venir.

Réunis à Lloydminster, petite ville à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan, les quatre premiers ministres pourront préparer l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres provinciaux de Winnipeg, en août. Le premier ministre Robert Bourassa a déjà fait savoir qu'il n'assistera pas à cette rencontre. « Nous allons nous assurer qu'on se penche sur nos préoccupations et nos désirs, de façon habituelle, de sorte qu'on ne puisse pas nous oublier. »

Le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, a annoncé son intention de participer à la réunion de Lloydminster, mais il s'est demandé si c'était le bon temps. « On a parlé d'un ordre du jour à établir pour les premiers ministres, a-t-il dit. Mais à la fin de juillet, est-ce le bon moment pour tenir une réunion préparatoire à une conférence (nationale) des premiers ministres provinciaux en août ? »

Les premiers ministres Bill Vander Zalm, de la Colombie-Britannique, et Gary Filmon, du Manitoba, n'ont pas encore répondu à l'invitation de M. Devine.

L'échec de l'accord du lac Meech, a soutenu M. Devine, a rendu les choses pires pour les provinces de l'Ouest. « Ce qui préoccupe les gens d'ici, et cela depuis des générations, c'est que toute l'action a tendance à se produire dans le centre du Canada. Et ce qu'ils entendent actuellement, ce sont uniquement des nouvelles » du Québec et de l'Ontario.

Le Canada que nous avons aujourd'hui est différent du Canada d'avant l'échec de l'accord. La bataille économique et politique ne fait que commencer sur la façon de bâtir cette nouvelle confédération. « Au cours de la prochaine ronde des négociations constitutionnelles, les demandes de la Saskatchewan vont être nombreuses et onéreuses, soyez-en sûrs. »

Ottawa envisage une justice plus flexible

Pierre April de la Presse Canadienne

OTTAWA — La ministre de la Justice, Kim Campbell, et le solliciteur général Pierre Cadieux, ont déposé, hier, un projet de réforme de la détermination de la peine, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition qui tiendra compte avant tout de la sécurité publique.

Les documents déposés serviront dans un premier temps à une vaste consultation qui pourra se traduire dans un projet de loi dès l'automne prochain.

Dans sa présentation du projet de réforme, le ministre Cadieux a longuement insisté sur le fait que les juges, les intervenants du secteur judiciaire canadien, les agents du service correctionnel, les anciens détenus et les corps policiers devaient tous être mis à profit dans cette nouvelle approche.

« Dans notre système de justice, a dit M. Cadieux, à peu près tous les détenus sont tôt ou tard remis en liberté. Or il nous incombe de voir à ce que cela se fasse de façon graduelle et contrôlée afin de réduire au minimum le risque pour la collectivité et d'intervenir au besoin. Le but est d'assurer la protection du public. »

Si la réforme proposée devient un projet de loi, les législateurs devront tenir compte d'une distinction fondamentale : établir une meilleure distinction entre les détenus qui présentent un risque élevé et ceux dont le risque est moindre, et à répartir les ressources correctionnelles en conséquence.

C'est ainsi que le ministre de la Justice et le solliciteur général verraient d'un bon oeil que les juges soient autorisés à fixer dans leurs sentences le délai d'admissibilité à la moitié de la peine dans le cas des détenus violents et des auteurs d'infractions graves liées à la drogue, au lieu du sixième, du tiers ou du deux tiers, comme c'est le cas présentement.

Quant à l'admissibilité à la semi-liberté elle ne devrait survenir que six mois avant l'admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Ces mesures prévoient en outre la possibilité de maintenir en établissement, a souligné M. Cadieux, au-delà de la date normale prévue par la loi, les détenus condamnés pour une infraction grave liée à la drogue, lorsque la Commission nationale des libérations conditionnelles a des motifs de croire que, une fois mis en liberté, ils commettront une infraction du même genre. « Le projet de réforme, selon les

ministres responsables, devrait aussi tenir compte du fait qu'il n'est pas toujours nécessaire d'avoir recours à l'incarcération pour les délinquants à faible risque. « Nous proposons, a précisé M. Cadieux, que le processus d'examen soit accéléré dans le cas des détenus à faible risque. Ceux qui en sont à leur première peine en milieu carcéral à la suite d'une infraction non violente obtiendront une libération conditionnelle dès leur admissibilité. »

Une autre mesure devrait permettre de rendre accessibles les audiences de libération conditionnelle pour les observateurs intéressés, de consigner les délibérations et de publier les motifs de décision, tout en permettant aux victimes de crimes de se faire entendre par la Commission.

La contribution de la ministre de la Justice à ce projet de réforme tient surtout au fait qu'il faut uniformiser les peines dans l'appareil judiciaire canadien. La peine devrait être proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du contrevenant.

La difficulté d'aborder la détermination de la peine de façon cohérente, selon le ministère, provient en partie de l'absence d'un procédé de rassemblement méthodique de l'information à l'échelle du pays.

Même si la Commission sur la détermination de la peine a déjà recommandé l'élimination de la plupart des programmes de mise en liberté conditionnelle des détenus, le gouvernement a conclu que le régime devrait être maintenu.

« En définitive, a précisé Mme Campbell, la sécurité du public ne se trouve nullement renforcée, bien au contraire, si nous fermions les délinquants puis jetons la clé et ensuite, les remettons en circulation à la fin de leur peine, sans aide ni surveillance. »

Le raisonnement du gouvernement à ce chapitre est simple : en relâchant les bons candidats avant l'expiration de leur peine, il est plus facile de consacrer les ressources épargnées aux secteurs qui en ont le plus besoin comme le maintien en prison des détenus dangereux et des programmes communautaires pour ceux qui peuvent être gérés en toute sécurité dans la collectivité.

Dans tout cela, selon le projet, il faudra aider les juges à prendre les bonnes décisions et à imposer les peines adéquates. « Trop souvent, ont souligné les spécialistes du ministère de la Justice, les seules possibilités sont l'amende, la prison et la probation. »

Les éditeurs québécois tardent à réagir au coup de pouce financier d'Ottawa

France Lafuste

LES ÉDITEURS canadiens apprenaient mercredi dernier qu'ils bénéficieraient, les premiers, dès avril 91, d'un fonds de 33 millions \$ financé par le ministère des communications au profit des industries du cinéma, du disque et de l'édition.

Un programme réparti sur cinq ans, administré par la Banque fédérale de développement et destiné à donner un coup de pouce aux entreprises culturelles canadiennes qui « ne contrôlent qu'une faible part de leur propre marché et qui distribuent des produits importés » précisa à cette occasion le ministre Marcel Masse.

Si la nouvelle a été favorablement accueillie côté canadien anglais, elle n'a pas encore suscité des réactions tangibles dans le milieu de l'édition québécoise. Il faut dire que, pour l'heure, la question de la disparition des tarifs postaux préférentiels tient, semble-t-il, davantage son attention.

Selon la directrice générale de l'Association des éditeurs québécois, Johanne Guay, le milieu se dit plutôt prudent n'ayant pas toutes les données en main : « À première vue, c'est une bonne chose. » Ce Fonds du fédéral est une source financière complémentaire de la Société générale des industries culturelles (SOGIC).

Réclamé depuis quelques années

par le milieu de l'édition canadienne anglaise, « ce fonds, dit-elle, permettra aux maisons d'édition, que les institutions financières considèrent souvent comme des entreprises à haut risque et pas toujours rentables, de s'adresser directement à un organisme centralisateur. » Reste à savoir si les éditeurs québécois auront facilement accès à ce fonds, dans quelles proportions et selon quels critères ?

Autant de questions qui restent en suspens car rien ne semble avoir été défini sur ce plan-là.

Une chose est sûre dit-on à l'Association où l'on cherche, dans un premier temps, à remettre les pendules à l'heure : ce fonds n'est pas un programme d'aide qui compenserait la disparition des tarifs postaux préférentiels annoncée l'an dernier et confirmée tout récemment par le ministère des communications. Certes, une partie du montant que la Société canadienne des Postes prenait à son compte selon l'accord conclu avec le ministère (de l'ordre de 220 millions \$ l'an dernier pour l'envoi de livres, périodiques et journaux) sera reversée dans l'industrie en 1993 mais encore là, la prudence est de mise. « Marcel Masse nous assure que le tarif livres restera inchangé jusqu'en 1992. Les augmentations seront dictées seulement par le taux d'inflation. Mais en 1993, 25 millions \$ seront versés à des éditeurs dans des programmes qui restent à discuter. »

En d'autres termes, le système de redistribution devra être souple et il devra y avoir une compensation à l'inévitable augmentation des tarifs postaux. Autant de questions à régler qui d'ores et déjà font l'objet de discussions avec le ministère.

payés » en les déduisant des chèques mensuels d'assistance sociale. Mais comme le plan fédéral d'assistance sociale oblige les provinces à subvenir aux besoins essentiels des assistés sociaux, le tribunal a décrété les déductions illégales dans la mesure où elles laissent les prestataires incapables de se procurer les « nécessités de base » (aliments et vêtements).

Le tribunal maintient ainsi la décision de première instance rendue l'an dernier par le juge Max Teitelbaum de la Cour fédérale, décision que contestaient Ottawa et quatre provinces.

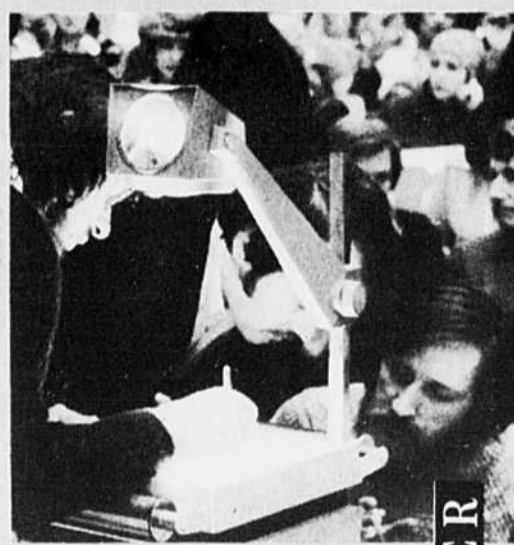
Un jugement compromet 5 milliards \$ en paiements de transfert fédéraux

OTTAWA (PC) — La Cour d'appel fédérale a confirmé hier que les paiements de transfert fédéraux destinés à couvrir les programmes de bien-être social du Manitoba sont illégaux tant que cette province récupère des prestations versées en trop à même les chèques mensuels des assistés sociaux.

Mais le jugement de la Cour d'appel fédérale, qui risque de compromettre le versement de 5 milliards \$ en paiements de transfert aux provinces, a aussitôt été gelé en attendant l'issue de l'appel logé par le Manitoba en Cour suprême du Canada.

La majorité des autres provinces récupèrent elles aussi leurs « trop-

VENDREDI LE 17 AOÛT



ÉDUCATION

- La démocratie en éducation
- Le défi de la pluriethnicité
- La bataille des frais de scolarité
- La coopération internationale

DANS LE DEVOIR

Échec majeur pour les chasseurs de baleines

NOORDWIJK, Pays-Bas (AFP) — La Commission baleinière internationale (IWC) s'est achevée, hier à Noordwijk, sur une victoire des pays en faveur de la protection des baleines.

L'enjeu essentiel des cinq jours de travaux était la prolongation « en l'état » du moratoire sur la pêche commerciale des baleines, voté en 1982 pour prendre effet en 1985. Non seulement le moratoire n'a pas été « ébréché » par les décisions de cette réunion mais il semble même en être sorti renforcé.

Les unes après les autres, les demandes présentées par les pays baleiniers — principalement l'Islande, la Norvège et le Japon —, en vue d'une réouverture de la chasse, ont été repoussées.

L'Islande et la Norvège ont ainsi tenté notamment d'obtenir des quotas de pêche pour les baleines de Minke (un rorqual d'une dizaine de tonnes), mais ont échoué. Échec encore lorsqu'ils ont demandé à l'IWC que certaines zones soient réouvertes à la pêche, essentiellement dans le nord-est atlantique et le centre-nord-atlantique. Le Japon s'est quant à lui vu refuser un « quota intérimaire » de 50 baleines de Minke.

Sur pratiquement tous les dossiers importants, les grands baleiniers ont perdu. Ils n'ont d'ailleurs pas caché leur déception, ne perdant pas une occasion de répéter que la commission était dévoyée et était devenue une organisation de protection des baleines, et n'avait plus rien à voir avec les objectifs, établis à sa création en 1946, de gestion des ressources baleinières.

Pour montrer leur mécontentement, le Japon et la Norvège ont implicitement laissé planer la menace d'un retrait futur de l'IWC. La Norvège a de son côté annoncé la création d'un « forum baleinier » comprenant l'Islande, les îles Féroé et le Groenland, avec le Japon comme ob-

servateur et le Canada et l'URSS comme membres potentiels.

La grande bataille sur le moratoire tournait autour de la question suivante : peut-on déjà évaluer scientifiquement les effets du moratoire sur les populations de baleines. Les scientifiques et la commission ont estimé qu'il était trop tôt pour savoir si les stocks étaient en voie de reconstitution.

Les pays baleiniers comptaient quant à eux cette année sur les conclusions du comité scientifique pour demander d'envisager des aménagements au moratoire. Leurs délégués sont rentrés à Tokyo, Oslo, Reykjavik, les mains vides et ils ont perdu en plus d'autres batailles annexes d'importance.

L'IWC a en effet adopté des résolutions contenant une critique implicite de la pêche « à des fins scientifiques », une autre sur les marsouins de Dall, décimés par les pêcheurs japonais, une autre contre les filets dérivants, ces « murs de la mort » de plusieurs dizaines de km de long, utilisés par Coréens et Japonais notamment.

Les baleiniers ont enfin essuyé un revers, considéré comme important par la cinquantaine d'organisations écologistes et non gouvernementales représentées à Noordwijk : ils n'ont pu empêcher l'adoption d'une résolution concernant les « petits cétacés », à savoir essentiellement les Minke (rorqual), les orques, les dauphins, les marsouins et les belugas.

Le comité scientifique de l'IWC a été chargé de faire une étude sur les populations de petits cétacés, ainsi que sur les incidences des captures directes ou accidentelles sur leur nombre. Des milliers de ces animaux meurent chaque année dans les filets de dérive.

Un intense débat oppose au sein de l'IWC les pays membres sur la question de savoir si la Commission internationale est ou non compétente pour ces petits cétacés, objet de marchandages (« chantage » selon les écologistes) à l'heure de négocier sur les « grands cétacés ». Cette résolution pourrait ainsi être un premier pas vers une reconnaissance, non de droit mais de fait, que l'IWC a aussi son mot à dire à ce sujet.

Les « conservationnistes » étaient hier tout à la joie et la surprise d'avoir gagné la « bataille de Noordwijk ». Les baleiniers, quant à eux, fourbissaient déjà leurs harpons pour la prochaine réunion annuelle de l'IWC... en plein fief baleinier; à Reykjavik, en mai 1991.

Les plus beaux tapis de Perse

Nous possédons le plus vaste inventaire en ville de tapis de Perse et tapis orientaux de qualité.

Un nouvel arrivage se compose de 2.000 tapis, neufs, antiques et semi-antiques, tapis réguliers ainsi que tapis de couloirs.

Venez voir nos nouveaux tapis.

Bashir, Shuja & Cie

Place Bonaventure
Étage Mart E.
32 Elmira Montréal
861-7847

Nous achetons, vendons, échangeons, évaluons, nettoisons (lavage à la main) et réparons tous tapis orientaux et tapis de Perse.

Tél.: 861-7847 ou 876-4043.
Télécopieur: 861-7822
Heures d'ouverture:
lun. à ven. 9h00 à 17h00,
sam. 9h00 à 14h00

La Foire d'antiquités du Québec
à Owstown, Québec
1 heure au sud-ouest de Montréal

La plus grande foire en plein air au Québec

Samedi 7 juillet 1990
7h à 14h
Pré-admission 20,00\$

Dimanche 8 juillet 1990
7h à 16h — Admission 3,00\$

Pour information: (613) 387-3917

Plus de 200 candidats sont déjà engagés dans la course électorale municipale de Montréal



Coûteuse négligence
PHOTO CP

Des historiens soutiennent que les dommages survenus cette semaine aux Archives nationales auraient pu être évités si le gouvernement accordait plus d'importance à l'histoire du pays. « C'est très tentant de mettre l'histoire au dernier rang des priorités en période de restrictions nationales », commentait M. Peter C. Newman, lui-même auteur de plusieurs ouvrages d'histoire. « Et pourtant, c'est tout ce que nous avons. C'est

l'héritage des générations qui nous ont précédés. » Le gouvernement a aussi été critiqué par l'ex-président de la Société historique canadienne, M. Blair Neatby, pour son approche « plutôt désinvolte » de la conservation de documents anciens. « Sans eux, c'est un peu comme si nous étions frappés d'amnésie historique », a-t-il fait remarquer. Il est vrai, a indiqué la responsable de la division de la cartographie, Mme Betty Kidd, que de meilleures conditions d'entreposage auraient pu minimiser les dommages. Sur la photo, Greg Hill, un employé des Archives nationale, exhibe un des atlas abimés, âgé de 300 ans.

Isabelle Paré

QUELQUE 68 CANDIDATS de toutes couleurs politiques ont déjà été élus en vue du scrutin municipal de novembre prochain à Montréal et près de 150 autres sont en lice pour aller au front au nom d'un des six partis engagés dans le marathon électoral de l'automne. Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), qui a amorcé dès la mi-mai sa ronde d'assemblées d'investiture, a jusqu'ici réélu en bloc 25 de ses conseillers sortants, y compris ceux qui faisaient face à des adversaires féroces. Les conventions de quartiers se poursuivront à compter de la mi-août et pour l'heure, seulement deux, dans Rivière-des-Prairies et Ahuntsic, seront disputées par plusieurs personnes. Dans cette équipe inchangée, un seul nouvel élément : Jean-Claude Icart, le can-

didat « ethnique » recruté dans Saint-Édouard. Du côté du Parti civique de Montréal, le huilage de la machine électorale va bon train, une vingtaine de candidats ayant déjà passé le stade de l'élection de district. On fermera la marche avec le choix de 18 autres candidats les 23 et 24 juillet prochains. Rappelons que le chef du Parti, Mme Nicole Gagnon-Larocque, briguera les suffrages seulement pour le poste de la mairie. Hormis cinq ou six vétérans de l'ère Drapeau, le Parti civique entrera donc en scène avec une équipe presque entièrement renouvelée, composée de plusieurs femmes et de représentants des milieux ethniques. L'un des trois candidats au leadership du parti, le conseiller de Saint-Édouard, M. Jacques Mondou, ne sera toutefois pas de la partie, sa défaite l'ayant poussé à abandonner la scène politique.

Au Parti municipal de Montréal (PMM), le choix des candidats est un peu moins avancé. Pour l'heure, seulement trois aspirants conseillers ont été élus dans les districts Hochelaga, Rosemont et Bourbonnière, mais au moins 34 des 50 candidats municipaux ont déjà été approchés, assure Mme Gilles Filion, organisateur en chef du PMM. Des assemblées d'investiture se tiendront d'ailleurs le 11 juillet, dans Saint-Michel, et au début d'août dans les six secteurs d'Ahuntsic, Parc Extension et Peter-McGill.

Hormis le conseiller Pierre Bastien, tous les élus du Parti municipal à l'hôtel de ville brigueront les suf-

frages dans leurs districts respectifs. Ainsi, le chef du parti, M. Alain André, se présentera dans Ahuntsic, M. Serge Sauvageau demeurera dans Sault-au-Récollet, de même que M. Stavros Zagakos dans Parc Extension, M. Frank Venneri dans Saint-Michel et M. Nick Auf der Maur dans Peter-McGill. La machine électorale ne démarrera donc réellement qu'à la fin de l'été, d'autant plus que le congrès devant accoucher du programme politique du parti n'aura lieu que le 26 août.

Quant aux fiefés critiques du régime actuel, ceux de la Coalition démocratique de Montréal, le processus de recrutement est déjà terminé dans les quartiers où les troupes du RCM ont connu d'importantes saignées au cours des derniers mois. M. Pierre Balsey portera les couleurs de la coalition dans Darlington, M. Alexander Noël, président de l'Association jamaïcaine de Montréal, briguera les suffrages dans Victoria et Marvin Rotrand, conseiller depuis 1982, se présentera dans Snowdon.

Fort de l'appui de 800 sympathisants, la Coalition tiendra trois conventions de districts en juillet et une quinzaine en août et septembre. Ce parti, qui aspire à devenir le chien de garde officiel du RCM, prévoit présenter une équipe de 26 candidats et dévoilera son programme politique d'ici la mi-août. Si environnement et démocratie seront les leitmotivs de la Coalition, ce parti fondé par les quatre démissionnaires du RCM n'entend toutefois pas faire de la politique à la pièce et se penchera sur

tous les aspects de la vie municipale, a souligné M. Rotrand.

Nouveau venu dans l'arène municipale, le Parti Montréal écologique s'affaire lui aussi à recruter des adeptes chez les verts et s'est jusqu'ici déniché une dizaine de candidats. D'ici le 15 août, on vise la nomination de 18 candidats et la tenue d'un conseil général, a soutenu M. Dimitri Roussopoulos, qui affirme avoir en main une liste de 1100 sympathisants.

Pour les désillusionnés de la politique, le Parti éléphant blanc sera aussi du lot des coureurs. Avec un tel nom, le parti n'a pas d'ambitions modestes et entend présenter de « grosses » candidatures dans les 50 districts, a affirmé le porte-parole de cette formation pachydermique, M. Michel Bédard. Au moins 17 « éminences blanches » auraient déjà été recrutées, a-t-il ajouté, et des pourparlers seraient en cours avec un journaliste à la plume caustique bien connue pour assumer le poste de candidat à la mairie. Comme le Parti rhinocéros, le Parti éléphant blanc entend bien faire de la dérision une de ses armes préférées mais affichera toutefois une étiquette résolument nationaliste.

Des anarchistes au discours vert, aux humoristes souverains, en passant par les nostalgiques, les révisionnistes du Parti civique, la nouvelle « ligne libérale » du RCM ou la tendance pure et dure des militants de l'ère heure, il y en aura pour tous les goûts dans le vivier électoral municipal de l'automne.

Le parc-plage de l'île Notre-Dame attendra les amateurs demain

Isabelle Paré

LE PARC-PLAGE de l'île Notre-Dame ouvrira finalement ses portes aux citoyens avides de baignade dimanche prochain, deux semaines après la date prévue initialement.

Le maire de Montréal, Jean Doré, y sera pour rencontrer les premiers visiteurs de ce lac naturel, qui constitue l'un des « bébés » de l'administration RCM. Du moins, une des réalisations les plus choyées par le maire lui-même.

« Aucune cérémonie protocolaire n'est prévue, j'ai préféré que la plage soit ouverte le plus rapidement possible au public. J'irai participer à leur plaisir de se baigner dans un lac naturel à cinq minutes du centre-ville », fait savoir hier M. Doré, par voie de communiqué.

Ce retard à l'horaire a été provoqué par la grève des camionneurs artisans qui a entraîné à la fin juin un arrêt des approvisionnements nécessaires à la finition des travaux.

Que les amoureux de la baignade se consolent, ils pourront planter leurs orties dans le sable blanc de la plage de l'île Notre-Dame dès dimanche, si toutefois le temps est au beau fixe.

Réalisée au coût de 6,5 millions \$, ce parc-plage, qui peut accueillir jusqu'à 5000 baigneurs à la fois, sera accessible tous les jours de la semaine de 10 h à 19 h, et ce, jusqu'au 3 septembre. Les Montréalais pourront y accéder à prix réduit s'ils se procurent la carte familiale demi-tarif dans l'un des bureaux Accès-Montréal. À deux pas du métro, le parc-plage sera aussi accessible par la ligne d'autobus 167.

Au moins 2500 arbustes et 500 arbres ont été plantés sur le site pour lui conférer l'allure d'un petit lac paisible des Laurentides. Pas moins de 60 000 tonnes de sable fin, puisées dans les carrières de Lanaudière, ont été nécessaires pour couvrir le fond de l'ancien lac des régates. La zone de baignade s'étendra sur 15 000 mètres carrés et le bassin sera profond d'un mètre et demi.

Un pavillon, doté de douches et d'un restaurant, accommodera les visiteurs, et dès l'an prochain, l'école de voile sera agrandie pour permettre à 20 000 personnes de goûter aux sports nautiques.

La filtration de l'eau du lac, puisée directement dans le fleuve, sera assurée de façon entièrement naturelle par sa décantation dans trois lacs-filtres tapissés de 125 000 plantes aquatiques qui verront à l'oxygénation et à l'épuration de l'eau. Des filtres au sable et 128 tubes à rayons ultraviolets auront raison des dernières bactéries.

Calme et détente étant la consigne, seuls les baladeurs seront acceptés sur le site. Boissons, radios, objets gonflables, patins roulettes et rouli-roulants devront rester au vestiaire.

Le tabagisme menace votre santé



Sursis pour les Mohawks

OKA (PC) — La ville d'Oka a décidé d'attendre à lundi avant de prendre des mesures pour forcer les Mohawks à démanteler les barricades qui interdisent l'accès à un terrain que la municipalité veut utiliser pour agrandir un terrain de golf.

Les autorités municipales se rangent donc derrière le ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, qui a donné jusqu'à lundi aux autochtones pour respecter l'injonction leur ordonnant de se retirer.

Les Warriors, la faction traditionaliste Mohawk, refusent toujours de mettre un terme à l'occupation de ce terrain boisé qui dure depuis trois mois, alléguant qu'il s'agit de leur propriété ancestrale.

Les occupants doivent recevoir en fin de semaine l'appui d'une trentaine de conseillers mohawks de l'Ontario et de l'État de New York.

Entre-temps, la Commission des droits de la personne du Québec a demandé hier aux gouvernements provincial et fédéral de mettre sur pied un comité spécial qui aurait pour mandat de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties.

Ce comité dont elle propose la création aurait notamment pour mandat de se pencher sur l'origine et la profondeur historique des revendications des Mohawks, d'informer la population de la région d'Oka et le public en général des points de vue en présence et de la signification réelle de ces revendications et de formuler des recommandations susceptibles de mener à un règlement équitable pour-toutes les parties.

Les boîtes de perception électroniques coûteront 20 millions \$ à la STCUM

Isabelle Paré

LA SOCIÉTÉ de transport de la Communauté urbaine de Montréal troquera d'ici octobre 1992 au coût de près de 20 millions \$ les 1800 boîtes de perception de ses autobus pour des boîtes à oeil électronique.

Les boîtes actuelles, dont plusieurs étaient déjà de service à l'ère du tramway, seront donc réévaluées aux musées. La STCUM a décidé de passer à l'ère moderne et a approuvé hier soir un règlement d'emprunt de quelque 19,8 millions \$ pour assurer l'implantation de boîtes à lecture électronique dans toute sa flotte d'autobus.

Finie l'interdiction des billets verts, des avalanches de sous noirs qui donnent des maux de têtes aux chauffeurs, un oeil électronique se chargera d'ici 1992 de voir si le compte exact y est. « Cette opération facilitera de beaucoup le travail des chauffeurs qui doivent toujours présentement vérifier visuellement si le compte est bon », a expliqué hier un porte-parole de la Société de transport.

Désuètes, datant des années 40, les anciennes boîtes avaient dû être modifiées au fil des ans pour répondre aux besoins de l'heure. Le programme d'implantation de ces nouvelles boîtes débutera donc dès la fin de 1991 mais ne sera achevé qu'à l'automne 1992. Les coûts d'acquisition, d'installation et de promotion du nouveau système, bref l'opération complète, portera la facture à près de 20 millions \$.

Avec l'œil électronique, les usagers pourront désormais payer sans problème leur passage en espèces sonnantes, en billets ou avec des tickets. Cette petite merveille technologique pourra même éventuellement remettre la monnaie, épargnant ainsi aux clients irréguliers de racleur le fond de leur portefeuille à la recherche de 25 cents.

Le conseil d'administration a aussi

Les plages de la Rivière Rouge ont des taux de pollution exceptionnels

Isabelle Paré

LA QUALITÉ des eaux de plages continue de se détériorer dans la région des Laurentides où, le long de la Rivière Rouge, on a détecté des taux de contamination bactériologique jusqu'à quatre fois plus élevés que ceux entraînant normalement la fermeture d'une plage.

Au moins neuf autres sites ont rejoint depuis trois jours la liste des plages interdites aux baigneurs, en raison de la forte contamination bactériologique qui y persiste.

Comme le rapportait LE DEVOIR cette semaine, la qualité de l'eau de bon nombre de plages est fortement affectée cette année par les ondes qui font ruisseler vers les cours d'eau les engrais et le purin utilisés sur les terres agricoles.

Avec comme résultat que des plages affichant l'an dernier la mention « excellente » se retrouvent aujourd'hui avec des cotes B, voire C ou D. Et ce, même si les baigneurs se font rares en ces jours pluvieux.

Des tests plus récents effectués les 4 et 5 juillet démontrent cette fois que les eaux d'au moins une dizaine de plages additionnelles sont maintenant considérées polluées et impro-

pres à la baignade, notamment celles de la Rivière Rouge où tous les records de pollution ont été fracassés.

« C'est une situation tout à fait hors du commun. Toutes les plages de la Rivière Rouge en début de saison affichent d'habitude une cote B (bonne). Là, non seulement sont-elles fermées, mais des relevés démontrent des taux de coliformes dépassant 600, 700 et parfois 900 par 100 millilitres », s'étonne M. Claude Labrosse, responsable des communications pour la direction régionale de Laval-Laurentides.

Une plage est considérée d'excellente qualité lorsque le taux de coliformes fécaux oscille entre 0 et 20 par 100 ml, bonne quand le taux se situe entre 20 et 100 col./100 ml et médiocre quand il s'étend de 100 à 199 col./100 ml. Au-dessus de 200 coliformes au 100 ml, la plage est considérée impropre à la baignade et doit être fermée. Malgré tout, le ministre constate chaque année que des gens se baignent en dépit des interdictions émises sur certaines plages.

« Dans le cas des plages de la Rivière Rouge, la contamination est telle que la baignade peut entraîner des risques sérieux pour la santé », estime M. Labrosse. Encore une fois, un ciel plus clément pendant plu-

sieurs jours pourrait aider à rétablir la situation, affirme-t-il.

Dans le cas de plusieurs plages des Laurentides, ce n'est pas l'activité agricole qui serait la source de la pollution mais bien les égouts municipaux ou les chalets privés qui déversent directement leurs eaux usées dans les cours d'eau. « Dans bien des cas, des municipalités doivent recevoir des subventions de plusieurs millions d'ici un ou deux ans pour épurer leurs eaux. Elles sont donc plus clémentes et hésitent à faire payer leurs citoyens pour s'équiper d'une fosse septique », a expliqué M. Labrosse.

Dans les Laurentides, les plages qui sont maintenant fermées pour cause de pollution sont donc la plage municipale de Brébeuf, celles des campings La Conception, la Montagne d'argent et Papineau, situés à La Conception, celle du camping Brousseau de Arundel, et les plages Lapointe, Belisle, du lac Bois-Franc et la plage municipale, toutes situées à Saint-Adolphe d'Howard.

En Montérégie, la plage du camping Tropicana à Granby est impropre à la baignade, ainsi que les plages du Camping La Pommerie à Franklin et La canne de Bois à Hemmingford.

LE GRAND BAZAR D'ÉTÉ

La Maison Cornemuse de la rue Laurier à Outremont et de la Place Bellecour à Ste-Foy offrent des rabais allant jusqu'à

60%

sur toute la marchandise en magasin.

C'est le grand soldé BAZAR D'ÉTÉ

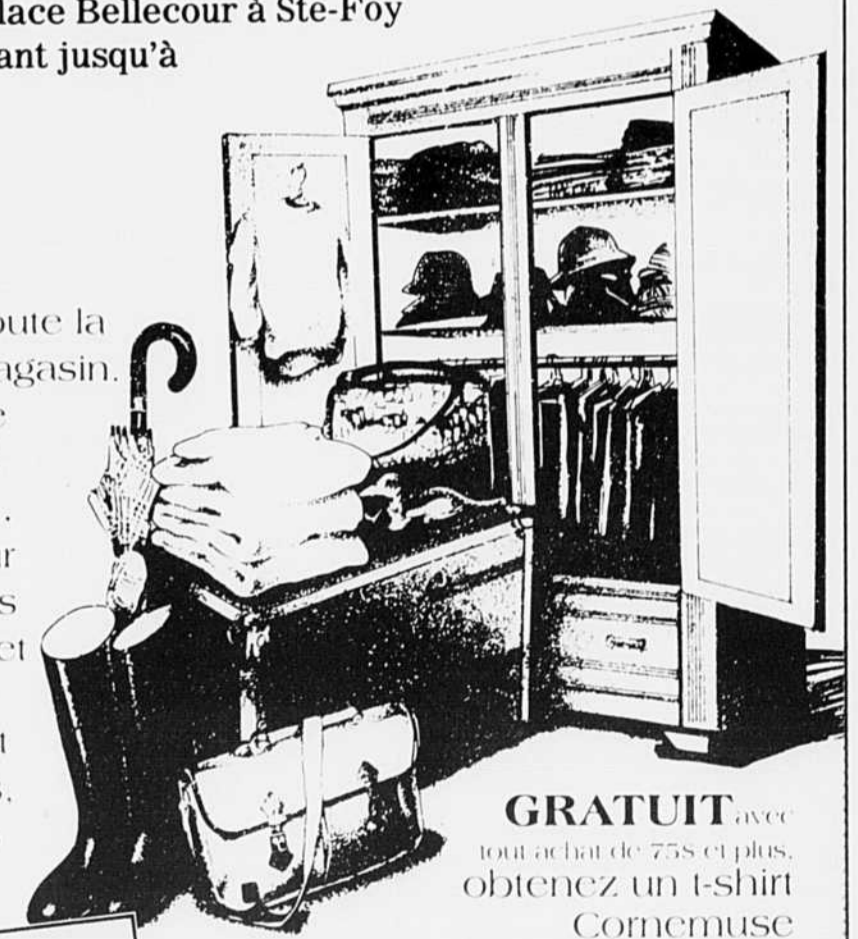
sur tout, tout, tout...

des vêtements pour hommes et femmes jusqu'aux parfums et produits de toilette raffinés, en passant par les accessoires, les antiquités et les objets décoratifs en magasin.

Nouvel arrivage

CORNEMUSE

GRATUIT avec tout achat de 75\$ et plus, obtenez un t-shirt Cornemuse



1061, rue Laurier Ouest • Outremont • (514) 270-7701
2600, Boul. Laurier • Ste-Foy • (418) 656-6258

VACANCES SOLEIL EN ESTRIE
Romantisme et gastronomie dans un décor d'autrefois

AUBERGE HATLEY

- Piscine chauffée
- Accès au lac Massawippi
- Plancher à voile
- Canot
- Pédalo et chaloupe
- À proximité golf, tennis, équitation, théâtre

- Le charme d'une vieille demeure
- Construite en 1903
- 25 chambres, certaines avec balcon et bain tourbillon
- Meubles antiques
- Galerie d'art

L'ART DU BIEN RECEVOIR
Un relais pour les gourmets gourmands,
Gagnant de la médaille d'Or du Mérite
de la Restauration du Québec 1988.

Disponibilité en juillet
forfaits à partir de 95\$
par personne, occupation
double, m.a.p.

Les subergates
Liliane et
Robert Gagnon
B.P. 330
North Hatley (Québec)
JOB 200
(819) 842-2451

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Le président de Bulgarie démissionne pour éviter une crise

SOFIA (AFP) - Le président Petar Mladenov, contesté pour avoir évoqué un recours à l'armée contre une manifestation anti-communiste l'an dernier, a annoncé hier sa démission pour éviter une crise menaçant la nouvelle démocratie en Bulgarie.

« Je ne désire pas être la cause d'une aggravation de la tension qui, j'en suis profondément convaincu, ferait périr la démocratie qui vient de naître », a-t-il dit dans une déclaration lue à la télévision. « Je prie l'assemblée constituante d'accepter ma démission », a-t-il ajouté. Le nouveau parlement se réunira pour la première fois mardi prochain.

M. Mladenov, 53 ans, avait été élu président de la république il y a trois mois par le parlement de l'ancien ré-

gime communiste après avoir renversé en novembre dernier le dictateur Todor Jivkov dont il avait été le ministre des Affaires étrangères pendant dix-huit ans, de 1971 à 1989. Il avait ensuite conduit les réformes démocratiques, transformé le parti communiste en parti socialiste et organisé les élections libres, les premières en plus de quarante ans, qui avaient été remportées par les socialistes à la majorité absolue.

Mais il était depuis soumis à une pression croissante après la diffusion, pendant la campagne électorale, d'un spot télévisé de l'opposition où on l'entendait dire « que les tanks viennent » face à une manifestation anti-gouvernementale le 14 décembre à Sofia.

M. Mladenov avait d'abord nié avoir prononcé la phrase compromettante et dénoncé une manœuvre. Mais, confronté à des grèves étudiantes depuis 26 jours et au verdict d'une commission d'experts authentifiant ses propos, il avait fini par reconnaître mercredi avoir évoqué le recours à la force.

Dénonçant le mensonge, le grand rassemblement d'opposition, l'Union des forces démocratiques, avait alors demandé sa démission. M. Mladenov, confronté à l'extension rapide de la contestation, a ensuite été abandonné par de larges secteurs de son parti, le Parti socialiste bulgare et par les syndicats officiels. Le quotidien du PSB, « Douma », avait demandé vendredi son départ alors que

les étudiants à l'origine de sa chute lui donnaient jusqu'à vendredi soir pour quitter le pouvoir, menaçant d'une grève générale.

Le Premier ministre Andrei Loukanov a immédiatement appelé la population au calme après la démission du président et averti que le gouvernement ne tolérerait aucun désordre. Il a demandé à tous les partis de renoncer à toute grève ou manifestation pendant une semaine à partir de samedi. Plusieurs centaines de manifestants qui demandaient le départ du président ont accueilli son retrait aux cris de « victoire » alors que des groupes circulaient dans une atmosphère de fête à Sofia, selon des témoins.

Pour sa défense, M. Mladenov a

demandé à être jugé sur ses actes. « Je suis accusé, a-t-il dit vendredi soir, d'avoir appelé à la violence, mais toute ma vie et la politique menée après (le renversement de M. Jivkov) le 10 novembre, dont je porte l'entière responsabilité, prouvent catégoriquement le contraire ».

« Le 10 novembre, j'ai fait mon devoir de citoyen. Le peuple et l'histoire sont ceux qui nous jugeront », a ajouté le dirigeant bulgare.

M. Mladenov a apparemment préféré se retirer pour éviter une aggravation de la crise alors que les étudiants et des manifestants entourant la présidence à Sofia depuis plusieurs jours avançaient de nouvelles demandes d'épuration des anciens

dirigeants communistes. Ils menaçaient de remettre en cause l'équilibre issu des élections d'une assemblée législative et constituante les 10 et 17 juin dernier. L'opposition avait remporté une majorité absolue à Sofia et admettait mal sa défaite dans l'ensemble du pays, parlant de manipulations.

Le parti agrarien, allié des communistes sous l'ancien régime mais qui avait ensuite rompu avec eux, s'est félicité de la décision du président et a souhaité que les contestataires y trouvaient « la raison politique » pour arrêter leur grève. Les agrariens ont estimé que le successeur de M. Mladenov pourrait être une personnalité sans parti et respectée.

Eltsine propose de changer le nom du PC soviétique

MOSCOU (AFP) - Boris Eltsine a proposé hier un changement de nom pour le Parti communiste soviétique, demandant qu'il s'appelle désormais « le parti du socialisme démocratique » et souhaitant qu'un nouveau congrès se tienne dans l'année à venir afin de répliquer aux conservateurs.

Le président de la Fédération de Russie est intervenu devant le 28^e Congrès du PCUS pour appeler à une réforme radicale du parti afin d'éviter une scission et une « défaite totale » du Parti communiste. M. Eltsine a boudé ces derniers jours les travaux du Congrès, préférant diriger depuis mardi la session du Soviet Suprême de Russie.

Il a demandé que ce Congrès se contente d'adopter « une déclaration générale, d'être une nouvelle direction qui aura pour mission de convoquer un nouveau Congrès d'ici six mois à un an ».

« Les forces conservatrices poursuivent leur lutte, leur neutralisation a échoué », a poursuivi l'un des chefs de file du courant réformateur radical. Il s'était déclaré la semaine dernière favorable à un report du 28^e Congrès à l'automne et avait averti qu'il pourrait « suspendre » son adhésion au parti en cas de victoire de la ligne conservatrice.

« A ce Congrès se décide le destin

de ce parti. Il existe deux solutions, soit l'appareil du parti s'enferme sur ses positions, soit il comprend qu'il doit évoluer. L'appareil trouvera-t-il en lui la force d'opérer ce changement, s'il n'y arrive pas il va se trouver dans l'opposition face au peuple », a-t-il poursuivi très écouté sans que la salle réagisse.

M. Eltsine a proposé comme alter-



Boris Eltsine

native « la constitution d'une union des forces démocratiques, avec la participation des fractions en faveur du socialisme d'autres partis ». C'est cette « union » qui présenterait un programme alternatif afin de sortir le pays de la crise.

« Dans notre pays sont en train de se former progressivement d'autres partis, il faut que le parti communiste change et devienne le parti du socialisme démocratique, il doit devenir un parti parlementaire », a affirmé M. Eltsine.

« Si l'appareil du parti gagne à ce congrès, la scission aura lieu », a-t-il averti.

M. Eltsine s'est également prononcé pour la dissolution des organisations du parti dans les forces armées, le KGB et au ministère de l'Intérieur. « Quant aux organisations du parti dans les entreprises, c'est aux travailleurs de décider », a-t-il précisé.

Son intervention a recueilli quelques applaudissements, sans plus.

Au même moment son adversaire le plus direct, le premier secrétaire du nouveau Parti communiste de Russie, M. Ivan Polozkov, tenait une conférence de presse dans laquelle il a dit approuver les propos de Mikhaïl Gorbatchev sur une démission de la direction si elle n'obtient pas de résultats dans les deux ans à venir. Il faut une démission « pas seulement de la direction du parti, mais aussi du pays et du gouvernement si elle n'arrive pas à améliorer la situation, avant tout l'économie », a souligné M. Polozkov.

« Il ne faut pas séparer la direction du parti, de l'Etat et du gouvernement à cette étape », a-t-il ajouté, allant ainsi contre la politique de M. Gorbatchev de séparation du parti et de l'Etat.

M. Polozkov a annoncé que le Congrès allait commencer à entrer dans l'examen de la plate-forme politique et des statuts du parti, ce qui devrait donner un ton « plus émotionnel » aux débats.

Hier dans la matinée, conservateurs et partisans de la perestroïka se sont succédé à la tribune. « Nous avons un manque de personnalités de valeur, aujourd'hui on les compte sur les doigts », Gorbatchev, Eltsine, Sobtchak (Anatoli Sobtchak, maire de Leningrad), Popov (Gavril Popov, maire de Moscou). Il faut des chefs à la perestroïka et ils sont tragiquement peu nombreux », a notamment affirmé l'écrivain Mikhaïl Oulianov, un ami du président soviétique.

Un diplomate cubain passe aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) - Un diplomate cubain de haut rang, passé à l'Ouest, a été interviewé par les services américains d'immigration et autorisé à rester aux États-Unis, a-t-on appris vendredi auprès de l'immigration et du département d'Etat.

Ramon Gonzalez Vergara, vice-secrétaire à la mission cubaine auprès du Comecon à Moscou, est arrivé mardi soir à Miami venant de Madrid, a indiqué un responsable du département d'Etat.

Il était accompagné de son épouse, de deux fils et de sa belle-mère, a déclaré un porte-parole des services d'immigration et de naturalisation (INS), M. Doug Tillet.

M. Gonzalez et sa famille ont longuement été interrogés par l'INS pour déterminer s'ils étaient admissibles et sont libres de faire une demande formelle pour rester aux États-Unis, a-t-il ajouté. Il n'a pu préciser où se trouvait actuellement l'ancien diplomate.



Deux bombes secouent Londres

PHOTO AP

Les policiers ont découvert et désamorcé une nouvelle bombe hier soir dans le centre de Londres, à Regent Street, près des locaux de la compagnie aérienne israélienne El Al et d'une boutique de fourrures, a annoncé Scotland Yard. En début de matinée, une bombe de faible puissance avait explosé dans une poubelle du

Strand (grande artère du centre de la capitale), non loin de Lancaster House, où se tenait le sommet de l'OTAN. La police avait ensuite trouvé deux fausses bombes — des boîtes de plastiques hérissées de fils électriques — à l'intérieur de deux stations de métro de la City. L'attentat, qui n'a fait aucune victime, n'a pas été revendiqué. Dans un communiqué publié à Dublin, l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a affirmé qu'elle n'était impliquée dans aucun des incidents. La police londonienne a diffusé hier soir le portrait robot d'un homme d'une quarantaine d'années qu'elle souhaite interroger à la suite de l'explosion sur le Strand.

Mendellin réclame l'état d'urgence

BOGOTA (AFP) - Face à la tension qui persiste à Medellín, le maire, Omar Florez, a demandé que sa ville soit placée en état d'urgence « économique et sociale », tandis que Bogota a connu mercredi soir son premier attentat depuis les élections présidentielles du 27 mai dernier.

La demande du maire est exceptionnelle. L'état d'urgence économique n'est appliquée que dans des cas particulièrement graves. Il l'avait été à Armero, le village entièrement englouti en novembre 1985 lors de l'éruption du volcan Nevado del Ruiz qui avait fait quelque 20 000 morts.

Si la demande de M. Omar Florez

était approuvée, Medellín recevrait un crédit de 50 milliards de pesos (10 millions de dollars). Le maire pourrait alors mettre en œuvre son plan social pour plus d'un million d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté et parmi lesquels les « narcos » recrutent leurs « sicarios » (tueurs à gages).

Parallèlement à cette proposition, les forces de l'ordre ont décidé de modifier leur stratégie pour contrer la vague terroriste. Quelque 500 policiers supplémentaires seront prochainement envoyés à Medellín, la surveillance sera accrue aux zones les plus sensibles et des agents en civils viendront renforcer leurs collègues en uniforme.

Ce nouveau plan, dont la totalité n'a pas été révélée, a été adopté après le dynamitage, au cours des derniers jours, de sept postes de police, abandonnés auparavant par mesure de sécurité, 168 policiers ayant été abattus à Medellín depuis le début de l'année.

Pour les autorités, la situation est d'autant plus délicate, que la tension pourrait reprendre aussi à Bogota. Après la semaine, marquée par de nombreux attentats, qui avait précédé les élections présidentielles du 27 mai, la capitale avait été épargnée.

Mais, mercredi soir une voiture piégée contenant 20 kg de dynamite a explosé dans un quartier résidentiel, faisant un blessé. Après cet attentat, la présence des forces de l'ordre, déjà très sensible, a été renforcée et des brigades mobiles procèdent désormais à des fouilles de véhicules plus fréquemment qu'auparavant. La police a ainsi effectué 200 perquisitions et appréhendé 345 personnes, a indiqué vendredi le quotidien El Tiempo.

Selon le journal, la police est sur la piste d'une douzaine d'hommes de main, au service du chef du cartel de Medellín, Pablo Escobar, venus spécialement de Medellín pour relancer la vague d'attentats à Bogota.

Face à la poursuite de l'offensive des « narcos », les autorités essaient de rassurer la population.

Violence au Guatemala

SAN JOSE (AFP) - La Commission des Droits de l'Homme du Guatemala (CDHG) a lancé vendredi un appel à des « actions urgentes » de la communauté internationale afin de tenter de mettre un terme à la vague de violences qui fait chaque jour, selon elle, des dizaines de morts dans le pays.

Pour la seule journée de mercredi dernier, 25 cadavres de personnes assassinées, dont certaines d'une ballée dans la tête, ont été découverts, 11 dans la capitale et 14 en d'autres endroits du pays, selon un communiqué de l'organisation diffusé à San Jose.

La presse guatémaltèque se fait l'écho quotidiennement d'enlèvements et d'assassinats, en partie attribués à des « escadrons de la mort », probablement liés aux services de sécurité.

Selon des chiffres émanant de la Procuraduría de Derechos Humanos, organisme dépendant du Congrès guatémaltèque, 103 enlèvements et 163 assassinats attribués à des groupes paramilitaires ont été recensés pendant les six premiers mois de l'année.

EUROPE

Paris, aller et retour, 448\$
 Bruxelles, aller et retour, à partir de, 469\$
 Londres ou Lyon ou Toulouse, 449\$
 Montréal-Nice, à partir de, 489\$
 Montréal-Nantes, à partir de, 449\$

AIR - AUTO: CITROËN - RENAULT - PEUGEOT - VW - ALFA ROMEO - NISSAN, ETC...
 CAMPERS VW ET CAMPERS ÉQUIPÉS CITROËN 2 CV
 5549 - CITROËN AX 10 5599 - BX DE BASE 5879 -
 BX 16 TRS AUTOMATIQUE 5174 - BX 19 TRD AUTO-
 MATIQUE 51207 - BX 19 TRS 51109 - RENAULT 5F
 5590 - RENAULT 19 TR 5925 - RENAULT 21 GT5
 51295 - RENAULT STATION 51529 - PEUGEOT 205
 JR 3 PORTES 5556 - 309 5900, etc... CHOIX D'AUTO-
 MATIQUES ET CAMPERS. LIVRAISON FRANCE-BELGI-
 QUE-HOLLANDE, etc...

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
 Avion - bateau - billets pour croisières - Eurailpass
 pour chemin de fer européens - Forfaits vers
 Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes

SPECIAL-AUTO
TOURING CLUB DE FRANCE
 1470, rue Peel (métro Perre), suite 721
 Tél.: 261-1040 (Parc du Québec)

DU SOLEIL À VOTRE TABLE!
 LA BONNE CUISINE COMMENCE CHEZ

Anjou Québec

Nous sommes là tout l'été pour vous aider à réussir tous vos repas.

1025, LAURIER O.
 272-4065 ou 272-4086

des viandes sélectionnées
 des produits maison de haute qualité
 des légumes et des fruits de première fraîcheur

Notre qualité fait notre renommée

Les canons tonnent à Monrovia mais Samuel Doe s'accroche

MONROVIA (Reuter) - Les rebelles ont attaqué hier le port de Monrovia à l'artillerie lourde et engagé une bataille navale aux abords du palais présidentiel où s'est retranché le président Samuel Doe.

Les insurgés ont atteint à l'aube le port de Monrovia situé à moins de quatre km de la forteresse de Doe et ont demandé aux soldats de se rendre, ont déclaré des résidents.

Un chalutier rebelle, détourné ce matin pour approvisionner les rebelles en riz, a tiré sur le bateau d'un garde-côte à environ huit milles du rivage avant de lui donner la chasse puis de disparaître.

Les canons qui défendent la forteresse de Doe ont tiré deux obus pour empêcher les rebelles d'approcher. Quelques soldats se sont dirigés vers le port. Mais ils ont abandonné leurs postes de contrôle aux abords de la capitale, située sur une péninsule et reliée à la terre par deux ponts.

Un témoin a rapporté qu'il avait pu faire 13 km des faubourgs Est jusqu'à Monrovia sans rencontrer un seul barrage. L'armée a aussi abandonné ses positions à l'ouest, ont dit d'autres témoins.

Aux alentours du palais présidentiel, la population est partie à la demande des soldats et s'est réfugiée dans l'enclave de Mambla Point.

Des tirs d'artillerie et d'armes automatiques ont résonné toute la journée dans la capitale assiégée.

Dans la ville, les soldats ont poursuivi leurs pillages. La population de la capitale, privée d'eau et d'électricité depuis plus d'une semaine, est confrontée à une pénurie de produits alimentaires et de fuel.

Le président a accepté l'offre du gouvernement américain, qui lui proposait de l'évacuer de Monrovia, mais en posant des conditions jugées inacceptables par Washington, a-t-on appris de sources diplomatiques, vendredi à Abidjan.

Lors d'une réunion, mercredi, avec l'ambassadeur des États-Unis à Monrovia, Peter de Vos, M. Doe avait demandé à être évacué avec une centaine de ses soldats hors de la capitale, encerclée par les rebelles du Front national patriotique (NPFL), vers sa région natale du Grand Gedeh (300 km au nord-est de Monrovia), où sont basés quelque 3000 soldats appartenant à son ethnie Krahn.

Selon les mêmes sources, M. Doe a aussi essayé d'obtenir qu'un Antonov de la compagnie néerlandaise britannique Air Cargo l'achemine vers sa région natale, mais en vain.

Doe, qui a pris le pouvoir lors d'un coup d'Etat il y a 10 ans, a accepté de renoncer à ses fonctions si sa sécurité et celle de la tribu minoritaire des Krahn à laquelle il appartient

sont garanties.

Il n'a néanmoins toujours pas montré qu'il était disposé à renoncer au pouvoir et a refusé une offre américaine de l'aider à quitter son pays. La plupart de ses ministres et collaborateurs ont fui à l'étranger.

Les États-Unis ont approvisionné hier sa résidence en eau. Quatre voitures américaines aux vitres teintées ont escorté le camion transportant l'eau, a rapporté un témoin.

Les rebelles conduits par Charles Taylor ont envahi le Libéria il y a six mois et contrôlent désormais toutes les routes menant à la capitale.

Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest pourraient envoyer des forces pour tenter de mettre fin au conflit au Libéria, a-t-on appris vendredi de source diplomatique à Freetown au Sierra Leone.

Les 16 pays membres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) travaillent actuellement sur un projet de gouvernement intérimaire soutenu par les États-Unis.

On ne sait pas si les États-Unis, qui entretiennent des liens étroits avec le Libéria, sont concernés par le projet de force d'intervention. Ils disposent au large du Libéria d'une flotte de quatre bâtiments et de 2300 marines pour l'évacuation des étrangers, si nécessaire.

Les ministres de sept pays du CEAO se sont réunis brièvement jeudi à Freetown. On attendait l'apparition éventuelle de représentants du Front national patriotique du Libéria pour des négociations avec les délégués du gouvernement, déjà arrivés dans la capitale du Sierra Leone.

Photographe canadienne rouée de coups à Jérusalem

JÉRUSALEM (AFP) - Une photographe de presse canadienne travaillant notamment à temps partiel pour l'AFP, a été rouée de coups, hier, à Jérusalem-Est, par un policier israélien alors qu'elle photographiait l'arrestation d'un jeune palestinien.

Karen Lagerquist, 25 ans, a raconté que, prise dans une bagarre entre manifestants palestiniens et forces de sécurité israéliennes, elle prenait des photos d'un policier en civil brutalisant un enfant palestinien. Brusquement, a-t-elle expliqué, le po-

licier a lâché l'enfant et s'est précipité sur la photographe exigeant ses négatifs.

« Devant mon refus, il s'est acharné sur moi à coups de poing et de pied, me frappant à la tête et au ventre. Puis, il m'a entraînée dans un fourgon de police où il a tenté de m'arracher mon chemisier, m'a craché au visage et insultée de tous les noms », a-t-elle précisé.

Constatant qu'elle n'était pas de nationalité israélienne, le policier l'a menacé d'expulsion, a-t-elle ajouté.

Un autre charnier est découvert au Chili

IQUIQUE, Chili (AFP) - Un charnier, qui contiendrait les cadavres de huit ou neuf prisonniers politiques, exécutés sous la dictature du général Pinochet, a été découvert par des pêcheurs près du port de Pisagua (à 1530 km au nord de Santiago), ont annoncé vendredi des organisations de défense des droits de la personne.

Les cadavres des principaux dirigeants du Parti socialiste de Iquique, qui avaient été condamnés à mort

par un tribunal militaire, pourraient se trouver dans ce charnier, selon les mêmes sources.

Après le coup d'Etat militaire du général Pinochet, en 1973, le port de Pisagua avait été transformé par l'armée en camp de concentration pour les partisans du président Allende.

Un premier charnier de 21 cadavres avait été découvert, début juin, près de l'ancien camp.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Israël pilonne Ahmad Jibril

BEYROUTH (AFP) — L'aviation israélienne a attaqué hier au Liban deux bases de la formation palestinienne d'Ahmad Jibril, considérée par Washington comme un des principaux groupes terroristes dans le monde.

Ces deux raids contre des positions du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG), dans l'est et le nord du Liban, dans des régions sous contrôle syrien, ont fait en tout six blessés.

Le FPLP-CG, proche de l'Iran et de la Libye, est opposé à la ligne politique du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat.

Quatre chasseurs israéliens ont attaqué à 07h50 locales une base souterraine du FPLP-CG près de la localité de Sultan Yacoub, dans la plaine de la Bekaa, faisant trois blessés, dont un grave, selon le FPLP-CG, et détruisant un dépôt de munitions.

Cinq minutes plus tard, les appareils ont pris pour cible une base côtière de la même organisation, au nord de Tripoli, chef-lieu du Liban nord, et à une dizaine de kilomètres de la frontière libano-syrienne, faisant également trois blessés, selon une source palestinienne.

A Sultan Yacoub, l'armée syrienne postée à moins d'un kilomètre de la base a tiré une fusée Cobra contre les appareils israéliens, selon un officier syrien.

Ces deux raids sont les onzième et douzième menés par la chasse israélienne au Liban depuis le début de l'année.

Attentat à Johannesburg

JOHANNESBURG (AFP) — Un attentat commis à l'aide d'un engin explosif placé près d'une gare routière du centre de Johannesburg a fait 24 blessés, tous noirs, hier matin, a-t-on appris de sources hospitalière et policière.

L'engin explosif, qui n'était pas encore identifié vendredi matin, avait été placé dans une poubelle en dur sur le trottoir le long duquel viennent se ranger les autobus de plusieurs lignes qui font la navette entre Soweto, la grande cité-dortoir noire proche de Johannesburg, et le centre de cette métropole, à l'indiqué un porte-parole de la police.

Un homme a été grièvement atteint à la cuisse, mais, contrairement à un premier témoignage erroné, sa jambe n'a pas été arrachée.

En face de la gare, un grand nombre d'estafettes servant de taxis collectifs étaient stationnées au moment de l'explosion, qui s'est produite à 08h30 locales, à une heure de grande affluence.

Plusieurs bâtiments et véhicules ont été endommagés et la police a bouclé l'accès des lieux, où s'activaient secouristes et pompiers.



Le ministre de la Défense Florian Siwicki (à gauche) et le ministre de l'Agriculture Czeslaw Janiki (à droite) écoutent le premier ministre annoncer leur congédiement du cabinet. Le ministre des Finances Leszek Balcerowicz, le grand architecte des réformes économiques, est assis au centre.

La Yougoslavie demande à la Slovaquie d'annuler sa déclaration de souveraineté

BELGRADE (AFP) — La présidence collégiale de Yougoslavie siégeant hier sous la présidence du chef de l'Etat M. Borisav Jovic a demandé l'annulation de la « déclaration de souveraineté » adoptée le 2 juillet par la république de Slovaquie (nord), a annoncé l'agence Tanjug.

Elle a estimé dans un communiqué qu'en adoptant une telle déclaration, le parlement de Slovaquie avait agi contrairement à la constitution yougoslave en vigueur, « s'appropriant » le droit de changer unilatéralement les « rapports d'égalité convenus en commun » dans la fédération yougoslave.

La présidence déclare « attendre » du parlement slovaque qu'il annule cette déclaration afin que les négociations sur la future organisation de

la Yougoslavie puisse se poursuivre dans un « climat constructif ».

La présidence a enfin décidé de demander à la cour constitutionnelle de Yougoslavie de statuer « dans les plus brefs délais » sur le caractère « anticonstitutionnel » de la déclaration slovaque et de l'annuler en vertu de l'article 385 de la constitution yougoslave.

La Slovaquie, la première des six républiques de la fédération yougoslave à s'être dotée d'un pouvoir non communiste à l'issue d'élections libres en avril dernier, se montre résolue, par une série d'actes légaux, à faire reconnaître sa « souveraineté d'Etat » au sein de la communauté yougoslave et insiste sur la transformation de la fédération en confédération d'Etats également souverains.

Son premier ministre, M. Lojze Peterle, avait déclaré au lendemain de l'adoption de la « déclaration de souveraineté » qu'il ne s'agit pas d'une « déclaration de sécession », ajoutant toutefois qu'elle est « incontestablement » un pas vers la création d'une position confédérée de la Slovaquie par rapport au reste de la Yougoslavie.

La Slovaquie, tout comme la Croatie, deuxième république yougoslave où les communistes ont perdu le pouvoir après des élections libres en mai, se réserve le droit de faire sécession en cas d'échec de futures négociations sur ce sujet avec les républiques du sud-est (Serbie, Monténégro, Bosnie et Herzégovine et Macédoine).

Les Polonais risquent d'être appelés à voter plus tôt que prévu

VARSOVIE (AFP) — Le premier ministre Tadeusz Mazowiecki a annoncé un remaniement de son gouvernement et proposé « d'avancer sensiblement » la date des élections législatives et présidentielles anticipées, tout en appelant les Polonais à serrer les rangs autour de son programme de réformes prudentes, dans un discours prononcé hier devant la Diète (parlement) polonaise.

Dans ce discours, retransmis par la télévision nationale, M. Mazowiecki a demandé au parlement d'accepter la démission de cinq des 23 ministres que compte son cabinet. Il a déclaré en même temps que la date des élections législatives et présidentielles anticipées, qu'il avait proposées pour le printemps prochain, devait être « sensiblement avancée ». La Pologne, a-t-il affirmé, ne pouvait pas se permettre « une si longue campagne électorale ».

Le premier ministre a fait ainsi, estimant les observateurs, un geste en direction de Lech Walesa et de ses partisans qui pressent le gouvernement d'accélérer les réformes démocratiques en Pologne.

Les ministres démissionnaires sont les deux généraux ex-communistes, Czeslaw Kiszczak et Florian Siwicki, respectivement responsables de l'Intérieur et de la Défense, ainsi que MM. Czeslaw Jamicki (Agriculture, membre du parti paysan PSL), Adam Wieladek (Transports, ex-communiste) et Marek Kucharski (Télécommunications, parti démocrate SD).

L'ampleur de ce remaniement, constatent les observateurs, est moins importante que celle qui était attendue la veille, où il était prévu, selon diverses sources, d'un départ d'une dizaine de ministres, dont quatre du parti paysan PSL.

« Nous continuerons d'éliminer toutes les séquelles de l'ancien régime (communiste), mais en confor-

mité avec la loi, a déclaré M. Mazowiecki qui a défendu sa « philosophie d'égalité des droits civiques », dans une Pologne « chrétienne de tradition et d'esprit, tolérante et libre de toute discrimination ». « Nous sommes contre une politique de revanche », a-t-il ajouté.

Dans son discours de trois quarts d'heure, le chef du gouvernement a lancé un appel, aux accents dramatiques, à l'unité de ses compatriotes, dont la marche vers la démocratie était « menacée » et « mise actuellement à rude épreuve », a-t-il affirmé.

Sans citer nommément Lech Walesa et ses partisans, M. Mazowiecki a mis en garde « ceux qui ont une vision facile de la voie vers la démocratie ». « Celui qui chercherait, pour satisfaire ses ambitions personnelles, à mettre en péril le programme d'assainissement de l'économie du pays, prendra sur son dos l'entière responsabilité de l'avenir de la Pologne », a-t-il lancé à l'adresse de ses détracteurs qui accusent le gouvernement de lenteur et d'inefficacité.

M. Walesa s'est refusé à commenter le discours du premier ministre. Cependant, selon le proche entourage du leader ouvrier à Gdansk, une rencontre de MM. Walesa et Mazowiecki, qu'un différend oppose à propos de la gestion des affaires du pays, « n'était pas exclue à brève échéance ».

Abordant les questions économiques, le premier ministre a affirmé que son équipe « ne s'écartera pas du chemin qu'elle a emprunté vers l'économie de marché ». Il a cependant annoncé l'assouplissement de certaines mesures de son plan d'austérité, et notamment l'octroi de subventions à l'agriculture et au bâtiment, ainsi que des facilités aux investisseurs étrangers en ce qui concerne le transfert des bénéfices.

Regala fait craindre le pire pour les élections en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le Conseil électoral provisoire (CEP) a vivement dénoncé, hier, comme une « menace grave » pour le processus électoral le « retour inattendu » à Haïti de l'ex-général Williams Regala, numéro deux du régime d'Henri Namphy, qu'il a qualifié de « principal instigateur » du massacre des élections avortées du 29 novembre 1987.

Vingt-quatre personnes avaient été tuées et 74 autres blessées, à coup de machettes et d'armes à feu, dans un bureau de vote de Port-au-Prince, par une bande armée avec la complicité évidente du régime de l'ex-général Namphy, rappelle t-on à Port-au-Prince.

L'ex-général Regala, numéro deux de l'armée et du Conseil national de

gouvernement (février 1986 — février 1988) présidé par Namphy, dont il fut également le ministre de l'Intérieur et de la Défense, a fait jeudi à Port-au-Prince une apparition publique remarquée lors des obsèques d'un ancien officier abattu la semaine dernière par des hommes armés.

Dans un communiqué signé de son président, M. Jean-Robert Sabalat, le CEP a exhorté le peuple haïtien, dans toutes ses composantes, à protester de toutes ses forces contre la réapparition publique de ce dangereux ennemi de la patrie.

Le CEP souligne à l'attention du peuple haïtien et des autorités responsables le danger que constitue la présence de ce sinistre personnage

en Haïti au moment où le pays s'apprête à entamer les opérations électorales.

Le Conseil électoral rappelle que « la nation entière et l'opinion internationale se souviennent encore que l'ex-général Williams Regala, bras droit d'Henri Namphy, est à l'origine des événements qui ont accompagné le sabotage des élections de 1987 et du massacre des électeurs, le 29 novembre, dont il demeure le principal instigateur ».

Le CEP rappelle, à ce propos, le refus de l'ex-général d'accorder la sécurité au Conseil électoral de l'époque, son « silence coupable » sur les séries d'incidents criminels d'alors, et sur les attaques de bandes armées protégées par les forces de po-

lice.

Il dénonce aussi le silence de l'ex-officier lors du « sabotage et de la destruction » de nombreuses stations de radio « connues pour leur indépendance et leur soutien au processus électoral », Radio Soleil, Radio Caïque, Radio Antilles Internationale, Radio Haïti Inter, Radio Métropole et Radio Lumière ».

Le Conseil rappelle également l'interdiction par l'ancien général des brigades de vigilance populaire, « la persécution de leurs membres et le massacre des jeunes du quartier de Carrefour Feuille ».

Il lance « un appel angoissé » aux autorités responsables de l'exécutif et au Conseil d'Etat pour qu'elles prennent des mesures « capables d'empêcher la répétition des crimes

commis au cours de la période électorale de 1987 ».

Pour le CEP, le débarquement sur le sol national de l'ex-général Regala, au moment où sévit un climat d'insécurité qui s'aggrave, selon lui, chaque jour, est « un signe annonciateur du retour d'autres suppôts de la violence oeuvrant et manoeuvrant dans les zones frontalières » en même temps qu'une « menace grave sur le processus électoral qui ne peut se dérouler que dans un climat de paix et de sécurité ».

Depuis le coup d'Etat du 17 septembre 1988, qui a renversé l'ex-général Namphy, l'ex-officier vit principalement aux États-Unis, où il possède une résidence, effectuant de courts séjours en Haïti.



À partir de

47

50 \$

PAR PERSONNE
PAR NUIT
OCC. DOUBLE

Par quelle magie, le village de Saint-Sauveur rassemble-il cette sorte de gens qui, par nature, donnent le BEAT partout où ils mettent les pieds? On s'y rencontre au luxueux Manoir Saint-Sauveur à deux pas du vieux village et à trois enjambées de tout ce que les Laurentides peuvent offrir de mieux: **VIRÉES NOCTURNES, GLISSADES D'EAU, GOLF, THÉÂTRE, RANDONNÉES... et quoi encore.** Venez vous aussi au Manoir Saint-Sauveur. Tout est là: **PISCINES, TENNIS, SQUASH, SAUNA, BAINS TOURBILLONS, MASSAGES, CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, SALLE DE JEU, PIANO-BAR ET LE RESTAURANT «L'AMBIANCE».** Les prix du Manoir sont très abordables et les forfaits encore plus intéressants: **FORFAITS GOLF, GLISSADES D'EAU, SANTÉ, THÉÂTRE, WEEK-END ET SEMAINE.**

Aussi, pour vos réunions d'affaires et vos congrès, venez vivre le St-Sauveur BEAT!

Réservez maintenant en téléphonant au:
1-800-361-0505

Manoir Saint-Sauveur

Réseau Hôtelier  Universel

Sans frais de Montréal: 227-1811

LES FORFAITS DU

Manoir Richelieu

Réseau Hôtelier  Universel

<p>«CROISIÈRE AUX BALEINES»</p> <p>2 JOURS/NUITS du 15 juin au 15 octobre 1990</p> <p>Incluant: 2 couchers, 2 soupers, 2 petits déjeuners, 1 croisière aux baleines par personne.</p>	<p>Par personne pour la durée du séjour</p> <p>376 \$ occ. simple</p> <p>248 \$ occ. double</p> <p>160 \$ pers. add.</p>
<p>«HAUTES GORGES, RIVIÈRE MALBAIE»</p> <p>2 JOURS/NUITS du 15 juin au 15 octobre 1990</p> <p>Incluant: 2 couchers, 2 soupers, 2 petits déjeuners, 1 croisière dans les Hautes Gorges de la rivière Malbaie.</p>	<p>Par personne pour la durée du séjour</p> <p>362 \$ occ. simple</p> <p>234 \$ occ. double</p> <p>146 \$ pers. add.</p>
<p>«CULTURE THÉÂTRALE ET MUSICALE»</p> <p>2 JOURS/NUITS du 28 juin au 18 août 1990</p> <p>Incluant: 2 couchers, 2 soupers, 2 petits déjeuners, 1 soirée théâtre, 1 soirée concert, (Au Domaine Forget de St-Irénée).</p>	<p>Par personne pour la durée du séjour</p> <p>369 \$ occ. simple</p> <p>241 \$ occ. double</p> <p>153 \$ pers. add.</p>



POUR RÉSERVATIONS 1-800-463-2613

Papoter ou réfléchir ?

La « commission élargie » n'est qu'une collection d'intérêts

ON PEUT refaire le monde à partir de papotages et d'un café-terrasse; on peut aussi le refaire à partir d'une réflexion solitaire et d'une cellule monacale. Ni l'une ni l'autre des formules ne garantit un résultat intelligent, encore que les philosophes ont à travers les âges produit plus de sagesse durable que les discussions. Mais les temps présents veulent que la première formule ait l'allure plus démocratique que l'autre. C'est ainsi qu'à la rigueur d'une commission d'enquête, le premier ministre, M. Bourassa, et son allié conjoncturel, M. Parizeau, ont préféré susciter une rumeur publique pour esquiver rien de moins qu'un avenir pour le Québec. On en tremble.

Il faut certes comprendre le premier ministre, qui ne pouvait plus longtemps prétendre garder la réflexion constitutionnelle au chaud, et sous contrôle exclusif, dans un comité du Parti libéral du Québec. Le PQ, ou encore M. Lucien Bouchard qui rapaillait des appuis jusque chez les chambres de commerce, auraient pu s'envoler loin avec le beau consensus québécois qui venait de germer dans la colère, après l'échec des accords du lac Meech. Il fallait donc garder tout le monde à vue, et la « commission parlementaire élargie » fut inventée sur le champ.

Politiquement, tous les ténors y trouvent leur compte. Sous déguisement, M. Parizeau et M. Bouchard tiennent presque leurs « états généraux », dont ils espèrent qu'ils éloigneront de M. Bourassa la tentation fédéraliste qui ne le quitte jamais. Le premier ministre garde toutefois le dernier mot, puisque l'Assemblée nationale devrait disposer du rapport de la commission, même si elle délègue pour quelques moments ses pouvoirs à une majorité de ci-devants.

Mais le Québec gagnera-t-il au change ? La formule a en tout cas deux défauts majeurs. Elle est faussement démocratique, et difficilement productive.

S'il fallait prouver au monde que le Québec se situe bel et bien dans la mouvance nord-américaine, cette commission le ferait, qui va être arbitrairement composée, outre quelques élus, d'une collection d'intérêts particuliers : fidèle à ses penchants, M. Bourassa songe aux milieux d'affaires et aux communautés culturelles, mais on voit mal comment il pourra ignorer les syndicats, le mouvement des femmes, les universités, les milieux artistiques, ou les écologistes. Tout ce monde et d'autres peuvent prétendre que la nation ne peut se définir sans eux.

Démocratie de participation, ou Tour de Babel où les meilleurs parleurs l'emporteront ? L'écueil américain n'est pas loin : chez nos voisins, les législateurs sont devenus les otages des intérêts particuliers, groupes de pression et autres « political action committees » qui dictent l'ordre du jour de la nation, détournent le processus électoral, intimident les partis. Nul n'ose plus gouverner sans préserver ses arrières du côté des plus puissants de ces groupes, de droite comme de gauche, qui ont acquis une sorte de statut para-étatique. Les vieilles allégeances partisanes se sont estom-

pées au profit de militantismes nouveaux, avec leurs objectifs singuliers : ici l'écologie ou le pacifisme, là le mouvement pro-vie ou le lobby du port d'armes. Les gouvernements naviguent à vue entre les obsessions des uns et des autres, et perdent le sens du bien public plus général.

Le Canada, avec l'échec des accords constitutionnels, vient de faire la démonstration éclatante de son glissement vers la même civilisation politique. Au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, notamment, ce sont des intérêts particuliers, bien organisés, qui ont le mieux mené l'obstruction. Plus encore, les audiences parlementaires publiques, dans ces deux provinces, ont débouché sur d'interminables « listes d'épicerie » qui allaient rendre encore plus difficile les manœuvres des élus. Partie d'un bon naturel, la vénération du « droit de parole » de tous et de chacun peut aussi virer au désastre.

Si bien que certains des critiques les plus scandaleux des longues séances de nuit et des tractations secrètes entre premiers ministres — commencent à changer de cauchemar. Ils viennent d'avoir un avant-goût, vinaigré, de ce que deviendrait le processus constitutionnel si on devait le faire passer et repasser par les « consultations » publiques que la vertu réclamerait. Et de se rendre compte que la vox populi, malgré son charme, ne peut pas générer beaucoup plus qu'un murmure intéressant, mais confus, sur le destin d'un pays.

À cause du temps limité dont le Québec dispose, une commission d'enquête aurait eu, au total, plus de légitimité. On aurait choisi ses dirigeants d'abord pour leur compétence, et non pour les intérêts qu'ils représentent sans jamais pouvoir les épuiser tous, et ils auraient pu tout aussi bien recevoir et écouter les doléances et suggestions populaires. Ce type de forum est d'ailleurs beaucoup plus conforme à la tradition québécoise : le meilleur de la Révolution tranquille est né d'une commission d'enquête sur l'éducation, qui sert encore de référence aujourd'hui. Il serait normal que le dessin de l'avenir du Québec, sans doute la réflexion la plus importante qu'on ait jamais confiée à des individus, ne soit pas remis à des amateurs, même passionnés.

Une commission d'enquête aurait également produit un document moins politique, différant plus franchement de celui que prépare en parallèle le Parti libéral. Une « commission parlementaire élargie » ne verra pas que de la lunette libérale, pour sûr, mais ne sera guère plus qu'un arbitrage entre clans, une collection de partisaneries en trêve, plutôt qu'un groupe au-dessus de tout soupçon.

Il est sans doute trop tard pour renverser la vapeur. Mais il faudra un mandat fort intelligent, et des idées claires sur le sort qui attend le produit final, pour donner de la crédibilité à cet arrangement bâclé qui n'a actuellement, de québécois, que son côté « patenté ».

— LISE BISSONNETTE

Sur le pilote automatique ?

Hors la constitution, le gouvernement québécois s'essouffle

Y A-T-IL un gouvernement à Québec ? Au moment de l'habituelle pause estivale, il y a lieu de tenter un bilan provisoire. Or, au terme d'une saison politique mouvementée, force est de constater qu'hors les affres du Lac Meech, il y a peu à se mettre sous la dent.

Tout se passe comme si, satisfait d'un premier mandat écopé sans encombre, M. Robert Bourassa avait installé le pilote automatique et se laissait voguer au gré des événements. On ajuste le tir ici, on rectifie là, on réagit aux crises appréhendées, on tente d'éviter les catastrophes. De façon studieuse et appliquée, certes, mais sans imagination et audace. Un bon intendant, comme durant les quatre premières années, mais en plus traditionnel et conservateur. Au surplus, l'interminable débat constitutionnel a occulté d'autres questions qui, normalement, auraient dû requérir plus d'attention.

Des incidents étranges

Le ministre délégué aux Transports s'est finalement bien tiré des allégations de favoritisme présumé dans l'embauche d'employés occasionnels. M. Yvon Vallières explique que l'utilisation de fiches informatives à des fins de vérification partisane, par un membre de son personnel, est un incident regrettable et isolé. Dès qu'il en fut informé, assure-t-il, il a sévi et pris des mesures pour éviter toute répétition. On voudrait le croire sur parole. Mais l'opposition est méfiante, et elle a probablement raison. Il y a, depuis un an, une série d'incidents en apparence isolés, qui laissent entrevoir l'hydre du favoritisme. Comme si, sûr de lui et de sa force, le gouvernement se laissait tenter par le vieux démon du laxisme.

L'autre incident concerne M. Sam Elkas, à son double titre de ministre des Transports et de responsable de la Sécurité publique. Il a fallu que les camionneurs artisans fassent un siège de près de trois semaines autour du Parlement, le mois dernier, avant qu'il ne trouve une solution à leurs revendications. Les avenues proposées auraient pu l'être dès le premier jour. Elles tenaient en deux points simples : une entente expérimentale de deux ans pour le transport de revêtement bitumineux; une commission parlementaire, à compter du 11 septembre, sur le partage du marché du camionnage en vrac au Québec. Étrange coïncidence, ce n'est qu'à la veille de la Saint-Jean et à la suite de moyens de pression des policiers provinciaux (quant à leurs propres conditions de travail) que le ministre de la Sécurité publique a convaincu celui des Transports qu'il fallait d'urgence dégager les rues de la capitale.

En deux temps trois mouvements, comme par enchantement, les deux conflits étaient réglés. Ces épisodes bizarres n'ont pas eu le relief habituel, les médias étant obnubilés par la saga de Meech. Mais ils font ressortir des faits têtus. Ainsi que les directeurs de police viennent de le rappeler, la Sécurité publique devrait être un emploi à plein temps, et non à côté, ainsi que l'opposition li-

berale le préconisait d'ailleurs avec vigueur, naguère. Autrement, comme les Transports sont aussi fort accaparants, il y a risque d'embourgeoisement et de cafouillage dans les deux cas. À l'observer depuis neuf mois, M. Elkas ne semble pas avoir échappé aux multiples dangers de fonctions trop lourdes. Sans compter qu'il modifie profondément, sans vrai débat, la mission et les buts de la Régie de l'assurance automobile, devenue, pour les besoins de la cause, une autre vache à lait du gouvernement, qui fait indirectement ce qu'il n'ose faire directement.

M. Bourassa a d'ailleurs tendance à surcharger quelques ministres — M. Claude Ryan en est un autre exemple — tandis qu'une bonne demi-douzaine de ministres délégués ne sont pas très occupés. Et comme le premier ministre est porté à tout centraliser, de moins à viser la moindre décision, une demi-douzaine de ministres travaillent comme des déchainés, les autres attendant le bon vouloir de l'aimable prince qui règne à Québec. Mais il y a trop à faire pour cet homme-orchestre.

Légiférer moins et moins bien

« Le gouvernement veut que l'Assemblée nationale accroisse son autorité et sa productivité, qu'elle légifère moins et mieux, mais qu'elle participe davantage aux décisions de l'État », proclamait le discours inaugural de M. Bourassa, en décembre 1985. Près de cinq ans plus tard, cette louable intention apparaît comme un vœu pieux. Ainsi, l'Assemblée légifère peut-être un peu moins qu'hier, mais elle le fait plus mal. Il se dessine une tendance inédite à retoucher ou à refaire en deuxième mandat des lois mal ficelées au cours des années précédentes. Trois exemples de rafistolage.

Adoptée sous Mme Thérèse Lavoie-Roux, la loi relative à l'adoption internationale vient d'être chambardée. Décrétée durant le premier mandat libéral, la disparition de Schefferville est annulée dès le début du second. Mise péniblement au point l'an dernier, la loi relative au patrimoine familial vient d'être retouchée. Et il semble que ça ne suffira pas. On parle de prolonger le délai permettant aux couples avant juillet 1989 de se dégager du partage légal obligatoire. On pourrait ajouter la toute neuve loi sur les heures d'ouverture des établissements commerciaux : à peine adoptée, après quatre ans de laborieuses gestations, elle est contournée et bafouée.

En décembre dernier, le directeur général du PLQ prévenait que « l'essoufflement du pouvoir pourrait facilement se traduire par un laxisme au niveau de l'application de nos engagements électoraux et de notre programme politique ». Crainte fondée, M. Pierre Anctil. Hélas, la vigilance et la rigueur font défaut, laissant place au laxisme et à l'improvisation. Comme si le gouvernement ne pouvait bien faire deux choses en même temps : se préoccuper du statut du Québec et diriger avec dynamisme.

— GILLES LESAGE

ZAIRE

Le président Mobutu refuse qu'une commission internationale enquête sur le massacre de Lubumbashi



TIRÉE DU JOURNAL LE MONDE

LETTRES AU DEVOIR

Urgent

Lettre à M. Alain Saint-Germain, directeur de la police de la CUM

JEU DI le 9 juin nous avions à déplorer la mort de Cicely Yalden, happée par un camion alors qu'elle circulait à vélo sur la piste cyclable Rachel. Nous mêmes tenions une conférence de presse le 14 suivant, pour indiquer les aménagements et la signalisation qui font défaut le long de la piste et demeurent source de danger pour les cyclistes.

La cause principale de l'accident impliquant Mme Yalden, était la présence d'automobiles stationnées trop près de l'intersection, masquant la présence des cyclistes sur la piste.

Trois semaines plus tard, nous constatons que les automobiles sont toujours tolérées le long de la piste. Nous vous demandons une intervention urgente dans l'application de la loi interdisant le stationnement des automobiles à 5 mètres ou moins des intersections (article 386 du Code de la Sécurité routière), le long de la piste Rachel.

Le même danger qui a causé la mort de cette cycliste, continue de menacer les autres usagers de la piste. Nous vous demandons de donner instruction aux policiers de ne plus être tolérants envers les automobilistes qui contreviennent à cet article du Code et d'instaurer une vigilance particulière et constante, le long de la piste, aménagement nouveau et exceptionnel dans le paysage montréalais.

— Detlev JANTHUR
Claire MORISSETTE
Le Monde à Bicyclette
Montréal, le 29 juin.

La bonne voie

À M. Sam Elkas

À TITRE de président de l'Union des chauffeurs de taxi du Syndicat des Métallos-FITQ et de citoyen de votre circonscription, je dois vous avouer mon étonnement de sentir mon député et ministre hésiter et négliger de prendre position en faveur de notre dossier de taxi à Montréal.

Comment ce fait-il qu'après une campagne de près de deux ans pour recruter 62 % des chauffeurs de taxi et ce par un syndicat dont la réputation n'est plus à faire, rien ne se fait pour nous sortir du marasme.

Nous avons respectés et suivis toutes les règles qu'un système démocratique demande. Et on nous dit que le ministre des transports reste très froid pour le dépôt d'une loi spéciale et d'un amendement au code du travail.

Avons-nous pris la bonne voie ? En regardant l'attention que l'on porte aux camionneurs, qui (peut-être en désespoir de cause) ont passés par-dessus tout ce processus, je dois constater malheureusement que mon gouvernement est très attentif lorsque ça brasse, car le résultat est plus alléchant pour les camionneurs que pour les chauffeurs de taxi.

Je ne peux penser que votre gouvernement ait décidé de bloquer notre droit d'association. Le sort réservé aux chauffeurs dépend des ministres et nous comptons que vous saurez faire avancer notre dossier sans attendre de démonstrations houleuses.

J'aimerais que vous passiez à l'histoire de notre industrie en changeant l'attitude des gens qui

la compose. Vous ne pouvez être insensible devant nos conditions de travail inhumaines. À première vue, c'est une maladie incurable, mais nous avons tous les médicaments pour la soigner. Notre sort est entre vos mains.

— NORMAND MORISSETTE
Montréal, le 28 juin

Pas de réponse

LE 8 septembre 1989, plusieurs pétitions furent envoyées à M. Thomas Siddon, ministre fédéral des Pêches et des Océans. Ces pétitions dénonçaient la pêche aux filets dérivants pratiquée par de nombreux pays (Taïwan, Japon, Corée du Sud, etc.).

Cette forme de pêche cause de effroyables tueries (dauphins, phoques, poissons, oiseaux de mer et baleines) et perturbe sans rémission l'équilibre écologique.

Nous demandions que le Canada s'oppose à cette technique de pêche. À ce jour, aucune réponse ou accusé de réception de la part du ministre.

Le 18 janvier, nous dressons une lettre au même ministre pour lui faire part de notre étonnement face à ce silence et pour lui demander ce que son ministère avait accompli ou entendait faire. Aucune réponse ou accusé de réception. Nous sommes étonnés que des citoyens qui manifestent leurs inquiétudes face à un tel désastre écologique ne s'obtiennent pas de réponse.

Où en est ce dossier aujourd'hui ?

Qu'entend faire ce ministère pour que le gouvernement canadien adopte des mesures énergiques contre les pays qui pratiquent cette exploitation sauvage et prenne position sans équivoque dans cette affaire ?

Quelle est la véritable portée de l'intervention des citoyens dans les questions qui touchent notre environnement ? Est-ce un leurre de croire que nous pouvons vraiment changer les choses ? Sommes-nous en présence d'intérêts trop puissants qui empêchent le gouvernement d'agir.

Malgré l'apathie manifestée par nos « élus », nous continuerons d'agir en boycottant, en particulier, l'achat du thon, en sensibilisant les compagnie canadiennes et américaines qui achètent le thon et qui le mettent en boîtes ainsi que les magasins d'alimentation qui le vendent.

— LINE MAUREL
St-Chrysostôme, le 22 juin.

Totale désapprobation

À M. Brian Mulroney

DANS son numéro de mai, *Relations* nos informe que votre gouvernement a haussé son budget militaire de 5,8 %.

Il nous paraît que cette décision s'inscrit dans une démarche tout à fait opposée au contexte actuel de désarmement. Le changement politique mondial qui vient de s'amorcer rend compte de la volonté d'un certain nombre de gouvernements de canaliser une partie des fonds militaires vers des dépenses de développement. Inutile de rappeler à ce sujet les nombreuses propositions de l'URSS, mais peut-être est-il utile de signaler la diminution récente du budget militaire américain.

La politique militaire canadienne trahit l'image pacifiste que votre gouvernement essaie de projeter et méprise en même temps les recommandations du rapport « Sauver le monde », présenté aux Nations unies en 1981. Ce rapport, préparé par 27 experts provenant de continents dif-

férents et répondant à des idéologies différentes, affirmait que les dépenses militaires consomment non seulement de l'argent en tant que tel, mais accaparent une partie importante de la main-d'oeuvre, de la terre, des matières premières, de l'activité des chercheurs, du potentiel industriel et des devises étrangères.

Nous désirons donc vous exprimer fortement notre totale désapprobation devant cette décision d'augmenter les dépenses militaires canadiennes.

— ROGER LANGLOIS
et 10 autres professionnels non-enseignants de la Commission scolaire Chutes-Montmorency
Beaufort, le 30 juin.

Avec les animaux

Au directeur de l'Aquarium

DANS la brochure de l'Aquarium que distribue la Ville de Montréal aux touristes, il y a un paragraphe consacré aux requins sous le titre « Les dents de la mer ». Les requins faisaient parti d'une « attraction » pour attirer le public et vous mettiez cet animal de l'avant pour susciter l'intérêt chez tous et chacun d'aller visiter l'Aquarium.

Maintenant, il n'y a plus de requins et la fierté de l'Aquarium comme celle de la Ville de Montréal d'ailleurs vient d'en rendre un coup. Vous vous êtes débarrassés des requins comme de vulgaires déchets, et cette façon d'agir me fait douter de la manière dont vous traitez les animaux de l'Aquarium.

Il est vrai que la planète est remplie d'autres situations plus ignobles et inhumaines les unes que les autres, mais cela ne justifie pas qu'on puisse ainsi disposer d'être vivants. Je travaille dans un organisme de solidarité internationale, je me solidarise donc avec les gens des pays du Tiers-Monde, avec les plus démunis de la planète ici comme ailleurs. Je n'accepte pas qu'on traite la vie comme de la marchandise et cela vaut autant pour les humains que pour les animaux.

Nous ne gagnerons jamais notre lutte pour la sauvegarde de l'environnement si nos ignorons les animaux comme nous le faisons actuellement. Je dirais même que notre planète sera sauvée lorsqu'on sera capable de respecter la Vie, d'entrer véritablement en harmonie avec les animaux, d'aimer et de comprendre les êtres vivants qui nous entourent.

— RICHARD CHARTIER
Montréal, le 4 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

LE DEVOIR (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Faut-il des élections en Haïti ?

La démocratie passe d'abord par la justice

GUY SAINT-ONGE
SUZANNE LOISELLE

Extraits d'une lettre du 28 juin à M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, par le président de la Conférence religieuse canadienne et la directrice de l'Entraide missionnaire

DANS le but de mieux comprendre les aspirations du peuple haïtien, le gouvernement canadien a organisé des missions en Haïti, et le 25 mai la ministre des Relations extérieures et du Développement international annonçait une contribution de 1 million \$ en aide spéciale à Haïti afin de « faciliter la transition de ce pays vers la démocratie ».

Aujourd'hui on se retrouve pour la première fois avec un gouvernement civil de transition qui constituait en mars dernier, l'aboutissement d'un certain consensus national. Ce gouvernement formé d'un Conseil d'État de 19 membres et d'un président a pour mission de se préoccuper des affaires courantes de l'État et de mener le pays vers des élections libres et honnêtes. Néanmoins, on constate avec consternation les difficultés de ce gouvernement à répondre aux revendications populaires.

Le système duvaliériste domine toujours.

Violations de droits humains

1 — Le cas de Pérodin, 5e section rurale de la Petite Rivière de l'Artibonite, soulève beaucoup d'indignation. À la suite d'un affrontement qui opposait le chef de police rurale et la population le vendredi 29 mai 1990, il y a eu un bilan de 11 morts dont sept paysans. Après ce massacre la police est venue faire enquête et a arrêté d'autres paysans du village. La brutalité policière s'est manifestée d'une façon violente. Ces paysans avaient les mains ligotées, leurs poches remplies de pierres, une pierre avait été aussi placée dans leur bouche. La Police les a obligés de descendre la montagne dans la position assise. Le groupe des policiers qui avaient arrêté ces paysans n'ont pas hésité par-dessus tout à leur lancer des pierres quand ils descendaient la montagne.

2 — On peut aussi rappeler les événements tragiques de Cabaret. À la suite d'une manifestation des gens de la région, un sergent trouva la mort, le 19 avril 1990, après avoir blessé deux manifestants. Il y eut une quarantaine de maisons incendiées par les militaires à l'aide de grenades. Quant aux personnes arrêtées à Cabaret, emprisonnées dans une autre localité, elles ont été molestées par les militaires.

3 — Le massacre des paysans de Délugé. Le lundi 12 mars 1990, à la suite d'un conflit terrien entre un



PHOTO NATIONAL GEOGRAPHIC SOCIETY/JAMES P. BLAIR

grand propriétaire et des paysans de Délugé, localité située à une soixantaine de kilomètres de Port-au-Prince, un chef de section a abattu un paysan. Les paysans ont riposté et ont lynché le chef de section, ce qui a provoqué l'intervention d'autres militaires. Bilan : 7 morts, 300 maisons incendiées, plantations détruites, animaux tués.

4 — Et, tout récemment, le jeudi 21 juin 1990, ce fut un attentat contre des membres du conseil d'État et des organisations populaires. Un syndicaliste, Jean-Marie Montes, a été tué et deux personnes dont un membre du conseil d'État, M. Villard, ont été blessées. (M. Villard est décédé des suites de ses blessures.) On a constaté que deux des quatre agresseurs portaient des uniformes militaires.

Ces cas parmi tant d'autres nous interpellent. La violation des droits humains se poursuit malgré un changement de gouvernement en Haïti. La police ou l'armée bien souvent complice de ces assassinats adopte une politique de « laisser faire ».

On signale le cas où la population a remis à la police quatre zenglendo (terme nouveau attribué aux macoutes et aux bandits). La population a été obligée de se faire elle-même justice en surprenant ces quatre personnes, libérées par la Police, en train de commettre d'autres crimes.

Nous refusons de dire comme un membre de la Mission canadienne qui a été dernièrement en Haïti, « que la question de la sécurité est souvent montée en épingle parce

qu'on regarde le passé ».

Nous refusons d'affirmer que l'insécurité qui se retrouve en Haïti rappelle simplement l'insécurité des grandes villes, comme le prétendent certaines personnes des milieux internationaux.

Nous nous disons solidaires des 400 religieux et religieuses canadiens engagés en Haïti et qui partagent quotidiennement les souffrances et les aspirations du peuple haïtien. Des membres tant haïtiens que canadiens de nos communautés ont eu et ont encore à souffrir de ce climat d'insécurité et d'injustice. Le gouvernement canadien connaît les attentats et les actes criminels dont les nôtres ont été victimes au cours des derniers mois sans qu'aucun coupable n'ait été identifié et sans qu'aucune enquête sérieuse n'ait été faite.

Avec la grande majorité de la population haïtienne, nous affirmons l'urgence de se pencher sur des dossiers restés ouverts depuis ces quatre dernières années. Ces dossiers demeurent la priorité n. 1.

Avec la population haïtienne, nous réclamons :

Justice pour les victimes de Jean-Rabel (juillet 1987).

Justice pour les victimes aux élections du 29 novembre 1987.

Justice pour les victimes du massacre de l'église Saint-Jean-Bosco (septembre 1988).

Justice pour les leaders de droits humains et les leaders politiques assassinés.

Justice pour les paysans de Délugé (mars 1990).

Justice pour les villageois de Cabaret (avril 1990).

Justice pour les paysans de Pérodin (mai 1990).

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de mettre en oeuvre tout ce qui est possible pour faire pression auprès du gouvernement haïtien afin que l'impunité ne devienne plus coutume des gens de pouvoir de cette société.

Complices de la terreur

Si nous ne voulons pas nous accrocher à tout prix à une démocratie formelle, nous devons affirmer que l'étude de ces dossiers et la mise en marche du processus judiciaire constituent des conditions préalables aux élections. C'est donc surtout la justice qui constitue en Haïti le premier pas vers la restauration de la démocratie et non pas les élections.

Dans le cas contraire, on peut prévoir que ces élections s'effectueraient dans l'indifférence totale de la population comme cela a été le cas en janvier 1988. Appuyer des élections dans des conditions semblables c'est tolérer l'impunité, c'est accepter que les macoutes, les brigades de la mort ou les brassards rouges puissent à nouveau s'installer au pouvoir. Ainsi l'on devient indirectement complice de l'ordre de terreur de ces forces de la mort.

Le pardon, la réconciliation constituent des axes importants pour une communauté. Mais comme l'affirme une grande majorité de la population haïtienne, « il ne peut y avoir de ré-

conciliation sans justice ». Il s'agit donc de juger simplement des criminels notoires. Sensible à un système judiciaire qui fonctionne de façon efficace, le gouvernement canadien peut comprendre les aspirations légitimes d'un peuple en quête aussi de justice.

Si la moitié des énergies consacrées depuis mars 1990 par les milieux internationaux pour la préparation des élections avec le gouvernement haïtien, avait été investie à rendre opérationnel le système judiciaire haïtien, nous affirmons que ce serait le plus beau geste de solidarité que les différentes instances internationales auraient pu offrir au peuple haïtien. Mais la réalité nous indique avec consternation que ces différentes instances internationales ont des priorités différentes de celles du peuple haïtien. La police de Port-au-Prince est en train de constituer ces jours-ci une commission pour réfléchir sur la sécurité à assurer pendant des élections. Si nous sommes d'accord avec cette initiative il faudra pourtant mettre l'accent sur la sécurité à faire aujourd'hui dans les villes et campagnes haïtiennes.

Monsieur le ministre, nous vous demandons dans le cadre du respect de la souveraineté d'Haïti :

1 — Que le gouvernement canadien se solidarise davantage avec la population haïtienne. Qu'il tienne compte de la position des communautés de base de l'Église catholique, les *ti kominote leghiz* qui déclaraient dans leur première assemblée générale le dimanche 3 juin 1990. « Nous ne participerons à aucune élection organisée par un gouvernement qui ne satisfait pas les revendications du peuple : jugement des criminels, baisse du prix des produits de première nécessité, respect des droits humains ».

2 — Que le gouvernement adopte une position de leadership au niveau international et s'appuie sur la publication du bulletin du Conseil d'État face à la nation (4 juin) pour faire valoir les véritables préoccupations du peuple haïtien auprès des autres gouvernements amis de ce pays.

3 — Que le gouvernement puisse apporter sa contribution au peuple haïtien afin de mettre en marche un processus judiciaire pour juger les criminels notoires.

La Commission justice et paix du diocèse des Gonaïves conclut son rapport sur le massacre de Pérodin en ces termes : « Au lieu de faire un nouveau 29 novembre, on fait avant les élections de nombreux massacres plus petits pour en arriver au même résultat : de soi-disant élections sans que le peuple puisse parler, circuler et voter ».

La situation des Haïtiens et Haïtiennes nous interpelle énormément. Nous partageons leurs préoccupations et c'est en ce sens que nous vous demandons de rétablir les priorités face à Haïti pour ne pas tuer à nouveau l'espoir d'un peuple.

Jomtien :
l'éducation
pour tous
en l'an 2000

JEAN HÉNAIRE

L'ÉDUCATION pour tous reste un objectif non atteint, même dans les pays riches ; 30 % des enfants illettrés vivraient, selon l'Unesco, dans les pays développés. Au Québec, des études sérieuses montrent que 15 % des adultes sont analphabètes. Le critère de l'analphabétisme utilisé est la définition qu'en donne l'Unesco : « Est analphabète toute personne incapable de lire et d'écrire, en comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne ».

Si les tendances mondiales actuelles se poursuivent, nous apprend l'Unesco toujours, le nombre d'enfants qui ne fréquentent pas l'école va presque doubler d'ici l'an 2000 pour atteindre le chiffre dramatique de 200 millions. Plus surréaliste encore est le fait que 900 millions d'hommes et de femmes sont actuellement illettrés de par le monde. Dix des 14 pays qui affichent un taux d'analphabétisme supérieur à 70 % sont africains ; par ailleurs, en terme de population, l'Inde et la Chine regroupent à eux seuls plus de 55 % de la population analphabète dans le monde.

L'analphabétisme exerce une influence directe sur les problèmes de santé car, l'incapacité de comprendre, c'est à dire de lire des consignes, prive les mères, par exemple, de renseignements précieux au sujet des précautions à prendre pour protéger leurs enfants de certaines infections.

Les sommes consacrées à l'éducation des enfants ont diminué de 25 % depuis 1980 dans les pays les plus pauvres. En comparaison, au Québec, le coût moyen par enfant à l'école primaire publique peut atteindre 6000 \$ par an cependant qu'il n'est que de 2 \$ dans les pays les plus pauvres. En cette année internationale de l'alphabetisation, cela donne à réfléchir.

Comment peuvent s'en sortir les pays pauvres quand on sait que presque la moitié du PNB de certains d'entre eux est consacrée au remboursement de la dette ? Au sous-développement et au poids de la dette s'ajoutent : a) les conflits régionaux qui ont entre autres pour effet d'augmenter les dépenses militaires ; b) le problème des réfugiés ; c) l'occupation des territoires dans certains pays.

Certaines priorités sont faussées, a-t-on rappelé lors de la conférence sur l'éducation pour tous tenue à Jomtien, en Thaïlande, en mars dernier : « Actuellement, [...] le monde consacre en moyenne 20 000 \$ à un soldat, mais seulement 350 dollars à l'éducation d'un enfant ».

Quand va-t-on en finir avec ce cercle vicieux qui veut que les pauvres s'appauvrissent ? Dans *Le Monde diplomatique* de février 1990, Jacques Decornoy écrit : « Après avoir travaillé pendant mille deux cent cinquante ans, économisé l'intégralité de son salaire, et donc dépendant d'autrui pour se nourrir et se vêtir, se loger Dieu sait comment, la toujours jeune ouvrière d'une usine textile de Djakarta put enfin s'acheter la maison de ses rêves [...]. Il lui faudra encore travailler encore quelques siècles pour y garer, comme le veut la coutume locale, deux ou trois Mercedes, une BMW et une luxueuse japonaise ».

La société duale est arrivée ; partout la consécration des deux vitesses. L'agrandissement du décalage entre les riches et les pauvres n'a peut-être jamais été aussi grand : 1500 sans abri dans la seule ville de Montréal qui compte moins de deux millions d'habitants ; jamais n'a-t-on par ailleurs autant vu de BMW et de Jaguar circuler dans cette même ville. Au même moment on observe une hausse de l'abandon scolaire parmi les élèves du secondaire ; dans plusieurs cas, on sait que ce phénomène entraîne une désalphabétisation progressive des décrocheurs.

La conférence de Jomtien s'est fixée un objectif ambitieux, mais impérieux : assurer l'éducation de base pour tous les enfants du monde d'ici l'an 2000. À cette fin, 150 milliards \$ seront nécessaires. Les quatre principaux organisateurs de cette conférence (la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement, l'Unesco et l'Unicef) ont effectivement un défi de taille à relever.

Quelques signes d'espoir : des programmes spéciaux ont été créés au Brésil en faveur des enfants de la rue. L'initiative brésilienne, apprend-on, se compose de 70 programmes différents utilisant diverses méthodes pour atteindre environ 7 millions d'enfants qui vivent dans les rues. L'opération Tableau noir en Inde prévoit de nommer deux instituteurs par école primaire, même dans les écoles plus petites et les plus éloignées. Ailleurs, des cours du soir sont offerts ; dans les pays développés, des programmes de rattrapage scolaire sont offerts à des clientèles les plus nombreuses possibles, compte tenu des budgets que les milieux de l'éducation jugent par ailleurs généralement insuffisants.

Pas de mémoire historique, pas de conscience collective sans éducation, sans instruction. L'alphabetisation, c'est le premier outil, celui de base, pour avancer, pour contribuer à créer un projet de société. Sans pouvoir lire ni écrire, c'est le silence de l'esprit ; c'est la mort de la pensée.

Du bon usage du modèle du Commonwealth

GÉRARD BERGERON

À PROPOS de la reproduction récente en deux tranches, dans LE DEVOIR (28 et 29 juin), d'un article d'abord publié dans ce journal le 9 février 1977 et contenant l'esquisse d'un nouveau Commonwealth canadien, je trouvais utile de donner les précisions suivantes :

1. Il s'agit de ce qu'on appelle communément, en démarche scientifique, un « modèle », soit une espèce de contrat analytique qui, après avoir identifié des agents et des facteurs, fait jouer entre eux leurs relations naturelles. Le but de l'opération est de tenter de percevoir des rapports de logique structurelle ainsi que des évolutions possibles ou probables.

2. La constitution de « modèles » diffère de la rédaction de « scénarios ». Cette dernière méthode laisse davantage d'espace à l'imaginaire et à l'inventif. Surtout, elle ne craint pas de rassembler des éléments de situations concrètes présentées comme réelles. Dans la mesure où

l'élaboration des « scénarios », surtout ceux du type exploratoire, montre quelque rigueur dans l'exposé de situations et de comportements au moins plausibles, la scénarisation, plus libre, peut s'assimiler au travail, plus austère et strict, de la modélisation.

3. Un modèle n'est ni une déclaration de croyance ni une prise de position, encore moins un programme ou un manifeste. Si l'on y « croit » ce n'est que par l'usage explicatif qu'on peut en faire dans l'examen de solutions possibles à des situations confuses, complexes et difficiles. Autrement dit, le modèle permet de voir des choses qu'on ne verrait pas autrement, de corriger et de compléter.

4. Si j'ai pris la liberté de lancer dans le public, à l'hiver 1977, ce petit modèle sur un si grand sujet, c'était avec l'arrière-pensée de stimuler quelque peu la discussion constitutionnelle qui prenait du temps à démarrer. (Rappelons seulement que le Livre blanc du PQ et le Livre beige du PLQ n'allaient sortir que presque quatre ans plus tard, dans les mois

précédant le référendum de mai 1980).

5. À l'époque, ce modèle du Canadian Commonwealth Canadien a fait son petit tour de piste dans des colloques et des congrès d'associations universitaires et a été reproduit dans des numéros spéciaux de revue et des recueils d'études partout sur la réforme constitutionnelle.

6. À ma connaissance, la seule discussion systématique à laquelle ce projet ait donné lieu a été le fait de mon collègue Donald Smiley de York University qui en a présenté une critique franche et directe, selon les canons d'un fédéralisme orthodoxe mais ouvert à l'évolution. Ce texte, qui d'abord paru dans LE DEVOIR du 3 octobre 1977, a été suivi d'une réplique le lendemain (mon livre *Ce Jour-là... Le Référendum*, publié en 1978, reproduit l'ensemble de ces textes, chap. 17, 18, 19, pp. 130-172). Un autre usage, marqué d'un esprit de méthode encore plus accentué du modèle du Commonwealth, a été fait, en y référant comme mesure de comparaison dans l'étude en parallèle que j'ai menée du Livre blanc et du Livre beige, à la de-

mande de la direction d'une revue (*Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, été 1980, p. 506-520). Le dossier s'arrêterait là.

7. Tout récemment, Philip Resnick, de l'University of British Columbia, publiait dans le *Globe and Mail* (22 juin) et LE DEVOIR (23 juin) un article « Vers une nouvelle union Canada-Québec ». Le temps est court pour concevoir de nouvelles formules constitutionnelles qu'avec la consultation de la population, l'alliance Bourassa-Parizeau déclare vouloir mettre au point afin de nous sortir du marais de l'après Meech. En cas d'un tel échec appréhendé, le premier ministre Bourassa avait averti tout le monde qu'alors le Québec serait bien davantage une « société distincte ». Ce serait déjà commencé ? En tout cas, concluait la directrice du DEVOIR : « Le minimum est perdu, il faut tendre sans équivoque à obtenir le maximum ».

Ma propre conclusion reste la même qu'il y a treize ans : « Si cette esquisse aidait à penser, elle n'aurait fait aucun autre mal ».

L'opération PHARE à la conquête de l'Est

JEAN MAJEAU

L'auteur effectue un stage au task-force PHARE de la Direction générale des relations extérieures de la Commission des Communautés européennes

L'OPÉRATION visant à soutenir les réformes à l'Est débouche sur une véritable course aux marchés potentiels. C'est au Sommet de l'Arche de juillet 1989 que l'opération PHARE (Pologne, Hongrie, Aide à la Restructuration Économique) fut mise sur pied. Lors de cette réunion annuelle des sept plus grands pays industrialisés, la Commission des Communautés européennes, qui y a un statut d'observateur depuis peu, fut chargée d'assurer la coordination de l'assistance accordée à la Pologne et à la Hongrie par les 24 pays de l'OCDE, communément appelé le Groupe des « 24 ».

Pour assurer ce rôle, inédit dans les annales communautaires, la Commission a dû créer une unité

spéciale au sein de la Direction générale des relations extérieures (DG1) : la task-force PHARE. Cette unité de hauts fonctionnaires, avec Pablo Benavides, Herman de Lange et Josep Coll en tête, constitue le pivot de la coordination de l'assistance octroyée par le G-24.

Cette assistance, plus communément appelé l'opération PHARE, « Première Urgence... langage plus familier dans un commando que dans une bureaucratie », comme le notait *L'Express*, a un double objectif : d'une part, fournir une assistance technique et une aide économique et financière, sous forme notamment de prêts. L'opération vise à aider ces pays à rattraper leur retard dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la formation professionnelle et de l'environnement.

En mars dernier, la Commission a envoyé des missions exploratoires dans cinq autres pays de l'Est : Bulgarie, RDA, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Roumanie. Elles ont constaté que la plupart de ces pays au-

ront adopté au cours du premier semestre de 1990, tous les textes législatifs de base nécessaires pour démocratiser la vie publique et instaurer des systèmes économiques ouverts à la concurrence et basés sur les lois du marché.

C'est sur cette base que la Commission a récemment soumis au Conseil des ministres des Douze et au Groupe des « 24 » un plan d'action destiné à étendre l'opération « PHARE » au-delà du champ d'application actuel. En effet, le plan d'action proposé vise à couvrir des mesures de soutien en faveur de ces cinq nouveaux pays.

La réunion à haut niveau du G24, tenue le 22 mai dernier à Bruxelles, a également souscrit au plan d'action proposé. Celui-ci a été soumis pour adoption définitive à la réunion des ministres des affaires étrangères du G-24.

Dans une première phase, l'essentiel des efforts de financement seront réalisés par des institutions internationales. Ce sera notamment le rôle précis de la toute récente Ban-

que européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Par la suite, ce gigantesque programme d'aide, qui rappelle, sous certains aspects le plan Marshall, débouchera inévitablement sur la participation du secteur privé.

Alors que ces pays s'approprient à entreprendre une des plus grandes et délicates de leurs réformes, la participation du secteur privé est essentielle. Ils envisagent notamment de vendre, d'ici l'an 2000, plus de la moitié de leurs entreprises d'États à des intérêts privés. Les investisseurs étrangers, dans certains cas, pourront aller jusqu'à posséder le tiers des actifs de ces entreprises, soit par des prises de contrôle, soit par l'établissement de co-entreprises.

Les obstacles sont cependant de taille, les possibilités d'investissements demeurent encore largement inconnues des opérateurs économiques, vu l'évolution tout de même assez récente des événements, et les risques économiques ne sont pas négligeables.

C'est précisément dans ce contexte que le ministre du Commerce

extérieur du Canada, M. John C. Crosbie, a récemment annoncé la signature d'un accord de protection des investissements étrangers entre le Canada et la Pologne, signé le 6 avril dernier à Varsovie.

Cet accord prévoit notamment une juste compensation en cas d'expropriation ou de nationalisation. Certaines dispositions concernent également le transfert de fonds (le zloty n'est pas encore pleinement convertible). Cet accord devrait donc normalement assurer une plus grande sécurité aux investisseurs québécois en Pologne, notamment par la création d'un meilleur environnement. Il s'agit donc d'un premier pas important effectué par le gouvernement canadien en vue d'imprimer le secteur privé.

L'opération PHARE, en débouchant ainsi sur une contribution potentiellement substantielle du secteur privé à la croissance économique des pays de l'Est, s'assure d'un succès presque certain. Encore faut-il que les priorités de chacun de ces pays soient respectées.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Mer

les toilettes bondées de grosses Américaines en bermudas ou siront le Coke dans un Howard Johnson qui sentait le javellisant. Plus nous roulions, plus je me faisais du mauvais sang. Je ne comprenais pas pourquoi la mer était si loin ni pourquoi il fallait passer par l'enfer avant d'y parvenir. Lorsque l'air marin saturé d'iode et d'embruns s'est frayé un chemin jusqu'à la Citroën, je n'étais plus que l'ombre ramollie de moi-même. À travers mes paupières lourdes, je voyais le profil de mes parents découpé contre l'horizon de la banquette avant, ma mère à moitié endormie avec la bouche ouverte et la mains sur son ventre, mon père, les sourcils froncés le regard obstiné, le bras gauche pendant à l'extérieur de l'auto et brûlé par le soleil au point d'afficher une couleur cramoisie. Je regardais mes parents en pensant que bientôt il y aurait une petite personne entre eux et moi, une petite personne qui sillonnait présentement le cosmos ou l'univers et qui nous avait peut-être repérés sur l'auto-route en se disant : chic alors, une bande de ploucs chez qui je vais pouvoir m'installer sans invitation.

Les premières dunes de sable sont apparues à l'horizon contre la boule de feu du soleil. Il devait être six heures. La tête par la fenêtre, je suivais la silhouette des dunes qui s'élevaient comme des châteaux de sable piqués de brindilles d'herbes et séparés par un mince cordon de béton sur lequel nous avançons avec ravissement. Cette fois, c'était vrai, nous arrivions.

Toute la lourdeur de la journée s'est évaporée lorsque nous avons franchi les portes du terrain de camping tapi sous les pins et les cèdres rafraîchissants. Nous avons suivi la route de sable et aperçu les premiers habitants du campement. Ils nous ont envoyé la main sans même nous connaître et bien que je trouve cela étrange, je leur ai rendu leur geste comme si je faisais campagne pour gagner mes prochaines élections.

Je n'ai pas vu la mer ce soir-là. Mes parents étaient trop épuisés et moi il fallait monter la tente et bâtir maison sur cette nouvelle terre d'accueil qui ressemblait à un gros carré de sable peuplé d'enfants qui jouaient à la dinette en carbonisant leurs steaks et en polluant les environs. Je me suis endormie en comptant les moustiques et les lucioles qui se bousculaient aux portes de la tente. La mer m'a visitée pendant mon sommeil. Elle avait envahi le campement et s'infiltrait dans toutes les tentes, d'abord timidement par le fil d'un ruisseau puis avec de plus en plus d'insistance. Je me suis réveillée lorsqu'une grosse vague s'est écrasée sur moi comme un pan de mur. Sur le coup, j'ai cru que j'allais me noyer. Il était 5 heures du matin. Mes parents dormaient comme des ours obstinés. Pas moyen d'en tirer quoi que ce soit. Et dire que la mer m'attendait au loin, la mer dont j'entendais distinctement le terrible grondement.

Vers 9 h les ours ont commencé à bouger, à ouvrir les yeux, à bâiller, à s'étirer. Mon père semblait de bonne humeur, ma mère, un peu plus pâle qu'à la normale. Elle s'est pourtant levée pour nous presser des oranges fraîches. Elle traînait des pieds en se plaignant de la lourdeur de son ballon. Je connaissais la chanson. Un jour sur deux, ma mère se révoltait contre son état. Elle blâmait le monde et l'univers de l'avoir trans-

formée au moment où on s'y attendait le moins, dans une voiture ou dans un champ. Le lendemain ou même quelques heures plus tard, elle ne se souvenait plus de ses paroles ni de son anxiété et s'émerveillait des moindres coups de pieds que lui lançait le locataire de son ventre. Ce matin pourtant, la chanson était différente. Ma mère n'en finissait plus de chanter son épousé sur un air funéraire. Elle n'aurait jamais dû faire le voyage maugréait-elle en tranchant les oranges. Du côté de la cafetière qui gargouillait, mon père tentait en vain de la rassurer. Ma mère ne voulait rien entendre. Elle était persuadée que son ballon allait se dégonfler.

J'ai vu la mer ce matin-là pour la première fois de ma vie. Elle était beaucoup plus grosse que la piscine turquoise de mes rêves. Beaucoup plus froide aussi. Mes parents m'ont poussée gentiment jusqu'au pied de ces vagues écumantes. La marée était basse et le sable mouillé. Je me suis avancée timidement en refusant un terrible sentiment d'impuissance devant son immensité. J'avais six ans et pourtant ce matin-là je ne me sentais pas plus grosse que le poing qui bougeait dans le ventre de ma mère. Le ressac des vagues venait me chatouiller les chevilles. Des petits cailloux roulaient contre mes pieds et puis tout à coup j'ai aperçu une grosse assiette grise qui culbutait dans les vagues. L'assiette a été projetée contre mes pieds et je l'ai laissée m'effleurer à plusieurs reprises. C'était une drôle d'assiette, plate, rigide et oblongue, qui semblait imperméable à l'eau. Elle est partie en culbutant et en me laissant un drôle de picotement aux jambes. En moins de cinq minutes, le picotement est devenu brûlure et mon pied gauche s'est mis à enfler. Sur le coup, j'ai cru que c'était l'effet de l'eau salée sur ma peau. J'ai couru jusqu'à mes parents pour leur raconter mon histoire et leur montrer fièrement mon enflure. Mais devant leur étonnement et leurs questions persistantes sur l'identité de l'assiette, j'ai compris que quelque chose ne tournait pas rond. Une heure plus tard, le pharmacien déroulait un immense ruban de gaze en m'expliquant que les assiettes qui rasaient la plage et froiaient ainsi les baigneurs étaient mieux connues sous le nom de raies.

J'ai passé le reste de la journée sur ma serviette de plage en me disant que si c'était ça la mer, je pourrais très bien m'en passer. Ma mère était du même avis. Elle n'en finissait plus de tenir son ventre et d'exhorter mon père à quitter ce lieu piégé. Cette nuit-là, ma mère s'est réveillée en se tordant de douleur. Elle a secoué mon père pour lui annoncer que ça y était. Mon père lui a graté la tête en disant que ça ne se pouvait pas, le bébé ne devait arriver que dans un mois. Ma mère a insisté en se tenant le ventre et en grimaçant à chaque nouvelle crampe. Alors ce que je redoutais le plus depuis notre départ, s'est produit. Mes parents se sont levés en pleine nuit et m'ont plantée là sous la tente sans même me demander mon avis. Ils sont partis en catastrophe sans savoir où ils allaient et en faisant un tel ramdam que tous les chiens des alentours se sont mis à aboyer. À travers le moustiquaire de la tente, j'ai vu distinctement la lune me narguer en prenant la forme ovale d'une raie. La brûlure de mon pied s'est mise à m'élaner et pour l'oublier, je me suis mise à pleurer de peur, de rage et de désespoir. Au loin, la mer continuait son terrible grondement.

Mes parents sont revenus à 6 heures du matin en affichant un drôle d'air. J'ai cherché du regard le paquet ficelé du bébé pour me buter une fois de plus au ventre dur de ma mère. C'était une fausse alerte, m'a-t-elle annoncé en souriant faiblement. Comment va ton pied ? Mon pied allait mieux, même qu'il refoulait une envie folle de le lui montrer. Quant à ma bouche, elle n'a pas pu s'empêcher de dire qu'elle en avait assez et qu'elle voulait rentrer à la maison immédiatement.

Je ne me suis pas rebaignée dans la mer de la semaine. Devant ma mine renfrognée, mes parents ont décidé d'écourter les vacances. J'ai regardé la mer une dernière fois avant de partir. Je savais que j'y reviendrais mais que ça ne serait plus jamais pareil. Une petite personne serait désormais entre elle et moi. Une petite personne avec qui je devrais désormais tout partager.

◆ Poursuite

gestes qui ont leur effet bien évidemment sur les délais et sur les coûts. Incidemment, à ce propos la Saint John a toujours refusé de rembourser, en tout ou en partie, une partie des frais inhérents à ces modifications.

Malgré les difficultés rencontrées depuis le premier jour des travaux, le contrat initial n'a jamais été amendé. L'absence de célérité en la matière fait que le contrat ne reflète pas les réalités nouvelles. Cet état des choses fait que les relations sont anormales depuis le début», a remarqué M. Tessier.

Sur la base de ce constat qui ne date pas d'hier, les parties québécoises en présence, soit, outre la MIL, la Société générale de financement (SGF) qui est l'actionnaire majoritaire, ont indiqué que la nature des problèmes est telle, qu'il était urgent de les régler. On a proposé des solutions. On a cherché à établir un mécanisme qui permettrait à tous les acteurs concernés de trouver des réponses à ces problèmes. Malheureusement, « la Saint John n'a pas voulu collaborer ».

Dans ce contexte, la MIL a remis, avec la caution du ministre de l'Industrie et du commerce, M. Gérard Tremblay, et selon une requête émanant des autorités fédérales, un document de 300 pages faisant état des problèmes et des solutions qui pourraient être apportées.

Ce document, selon les informations fournies par M. Tessier, établit clairement que la base des contrats est irréaliste. Pour étayer cette affir-

mation, M. Tessier, s'appuyant toujours sur le document, a indiqué que des experts étrangers avaient demandé à un important constructeur britannique combien d'heures seraient nécessaires à la construction d'une frégate d'un prototype identique à celle commandée par le Fédéral.

Et alors ? « L'inventaire d'heures nécessaires qu'a calculé le constructeur britannique est, par rapport au nôtre, substantiellement élevé. À dire vrai, il n'y a pas de commune mesure entre eux et nous. » À ce propos, le président de MIL a précisé que le document remis il y a moins de deux mois, avait été fort bien reçu par les autorités fédérales, et notamment par M. Gilles Loiselle, ministre d'Etat aux Finances.

M. Tessier s'est dit « très confiant » de gagner la lutte qui désormais oppose les deux parties parce que « nous avons une juste et bonne cause. Nous finirons par triompher. »

◆ OTAN

Congrès du PC soviétique, notent les observateurs.

Le voyage que va faire le secrétaire général de l'OTAN, Manfred Woerner, à Moscou en fin de semaine prochaine, est un autre geste symbolique.

La mention d'un plafonnement des effectifs de l'armée allemande dans la déclaration a pour but d'apaiser les craintes de l'URSS pour sa sécurité, de même que le renforcement et l'institutionnalisation de la CSCE sur laquelle insiste tant Moscou.

Autres gages de bonne volonté, l'OTAN insiste sur le dialogue entre chefs militaires des deux alliances et annonce une révision fondamentale de sa stratégie, qui doit conduire à l'abandon des vieux dogmes de la guerre froide : la défense de l'avant et la riposte graduée.

M. Gorbatchev a réagi prudemment hier à l'invitation qui lui a été lancée par l'OTAN. Le porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères Guennadi Guerassimov, lui, a estimé que le sommet de Londres constituait « un pas de la confrontation vers la coopération ».

Pour les participants, le succès du sommet est incontestable. Selon le président George Bush, l'OTAN, en retenant la plupart de ses propositions, a pris à Londres un « tournant historique ». « Si l'OTAN a été une menace, elle ne l'est plus. Tentez d'en convaincre vos militaires et d'autres en URSS », a-t-il lancé à l'adresse de M. Gorbatchev.

Même satisfaction pour l'hôte du sommet, le premier ministre britannique Margaret Thatcher, bien que la tonalité soit différente. Elle insiste sur le fait que « les piliers fondamentaux de l'OTAN sont maintenus ».

Quant au président François Mitterrand, il s'est félicité de voir reconstruite une identité européenne dans le domaine de la sécurité et un rôle plus marqué de la CSCE.

Pour le chancelier Helmut Kohl, la concession faite aux Soviétiques sur la question du statut militaire de l'Allemagne unifiée est « engageante » en limitant les troupes, est « une étape indispensable sur la voie de l'unité allemande ».

Si pour le court terme, les Occidentaux ont réussi leur opération, à plus long terme, bien des interrogations subsistent sur la place de l'OTAN dans le nouvel ordre européen et sur sa stratégie militaire. Selon le président Bush, l'Alliance a engagé une « transformation majeure » de sa stratégie. Mais pour Mme Thatcher « la stratégie fondamentale de l'OTAN qui repose sur les armes nucléaires et la possibilité de les utiliser n'a pas changé ».

L'insistance de la RFA à se débarrasser de tout armement nucléaire laisse présager de nouveaux heurts au sein de l'OTAN, estiment les observateurs.

Enfin, du point de vue politique, la

démarche de la France et de la Belgique, qui ont plaidé ardemment pour la reconnaissance de l'identité européenne, est peut-être aussi l'annonce de difficiles débats entre alliés.

La France parle sur une réforme de l'OTAN. En proposant de renforcer la CSCE et en saluant la marche de la CEE vers son union politique, l'OTAN, notent les observateurs, a préféré insister sur les complémentarités plutôt que sur des rivalités éventuelles.

◆ Tirana

nation de Tirana.

Paris et Bonn ont multiplié les démarches auprès des dirigeants albanais pour obtenir cet accord, qui constitue, a souligné un porte-parole du ministère ouest-allemand des Affaires étrangères, « le strict minimum qu'on peut exiger d'un gouvernement qui indique son intention de faire partie de la CSCE », la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a défini des règles très contraignantes en matière de respect des droits de l'homme.

Une réunion hier entre le ministre albanais des Affaires étrangères, M. Reis Malie, et les chefs des missions des quatre pays de la CEE représentés à Tirana s'est soldée par un échec, selon un diplomate européen de haut rang joint par téléphone dans la capitale albanaise. « Le ministre a parlé la langue de bois, la situation reste bloquée », a-t-il déclaré.

Les autorités albanaises ont confirmé publiquement, par le biais de l'agence officielle albanaise ATA, qu'elles étaient prêtes à donner des passeports et des visas aux réfugiés des ambassades ainsi qu'à tous les Albanais désirant quitter le pays. Mais cette décision prise au début de la semaine n'avait toujours pas été notifiée officiellement vendredi aux ambassades étrangères, et n'a pas suffi à rassurer les réfugiés.

Selon des sources diplomatiques ouest-allemandes et françaises, ces réfugiés ne souhaiteraient pas tous émigrer mais « réclament le droit de circuler et de sortir du pays librement ».

Selon plusieurs analystes, cette confusion pourrait s'expliquer par une lutte qui se déroulerait actuellement au sein du Parti communiste au pouvoir entre les tenants d'une ligne dure et ceux partisans, pour des raisons encore peu claires, de laisser le mouvement s'amplifier.

Certains de ces analystes n'excluaient pas hier que des changements puissent intervenir au sommet de l'appareil d'Etat et du parti.

Parallèlement à la situation chaotique qui s'est installée à Tirana, certains témoignages de voyageurs venant d'Albanie et cités par l'agence yougoslave Tanjug font état de troubles dans plusieurs villes albanaises, dont celle de Shkoder, au nord-ouest du pays, et Kavaja (au sud-ouest). Des sources diplomatiques ayant requis l'anonymat ont confirmé hier que des rumeurs sur ces troubles étaient également parvenues à Tirana.

Par ailleurs, Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, a adressé un message au ministre albanais des affaires étrangères, M. Reis Malie, et a reçu hier de sa part une réponse qu'il a jugée « positive », a indiqué Mme Nadia Younes, porte-parole de M. Perez de Cuellar.

La teneur de ces messages n'a pas été rendue publique.

M. Perez de Cuellar a aussi rencontré à deux reprises hier à Genève l'ambassadeur ouest-allemand auprès des Nations unies à New York, Otto Braeutigam, au sujet des réfugiés albanais dans les ambassades occidentales à Tirana.

Enfin un contact téléphonique a eu lieu vendredi entre M. Gianni Micheli, chef de la diplomatie italienne et président du Conseil des ministres de la Communauté européenne, et M. Perez de Cuellar, au sujet de la situation en Albanie.

◆ Be-bop

prouesse et la passion comme sujets.

Sur un rythme typiquement bebop, Hutcherson a fait preuve d'un jeu très physique. Au contraire, par exemple, d'un Gary Burton, Hutcherson favorise un jeu où le combat avec l'instrument occupe une place non négligeable. Dans les improvisations d'hier, il se battait avec son vibraphone pour obtenir LA note. Parfois, il se plaçait à une extrémité pour mieux battre toutes les plaques de métal avant de trouver, à l'autre extrémité, la note qu'il souhaitait. Le tout était fait dans un permanent souci de musicalité.

Que ce soit dans les tempos lents ou dans les tempos rapides, ce musicien né en 1941 à Los Angeles a toujours donné le maximum. Ou, plus précisément, à toujours donné le meilleur de lui-même. Comme s'il voulait rappeler qu'il est l'égal de Mill Jackson et de Gary Burton. Qu'il ne s'en fasse pas, si l'on se fie à son show d'hier il est plus intéressant, parce que passionné, qu'un Gary Burton.

Dans la série dite des Grands Concerts, Jean-Luc Ponty présentait hier à la salle Wilfrid-Pelletier une reconstruction des pièces qui ont marqué sa carrière de violoniste et de militant du jazz-rock.

Du légèrement cosmique à l'électrique rythmé, le violoniste, entouré de son groupe, a effectué, du moins dans la première partie du spectacle, quelques solos qui n'étaient pas dénués d'imagination. Son violon, qui a gagné le premier prix du Conservatoire National supérieur de Paris en 1960, avait une indépendance sonore, grave et personnelle. Il a notamment interprété le *Voyage imaginaire*, écrit en 1976, et *Infinite pursuit*, qui date de 1985.

Au même endroit, mais avant-hier soir, le public a partagé son cœur et son cerveau entre une performance généreuse du guitariste Al Di Meola et de son *World Sinfonia*, et celle, froide, plastique et hermétique, du claviériste Chick Corea et de son



Jean-Luc
DUGUAY
▲ Hors-jeu

Queue de poisson . . .

ÇA SE bagarre 120 minutes durant, une éternité... Ça reçoit des coups de pied dans les cannes, ça se tord le genou, ça s'étire les muscles abdominaux, ça se fend l'arcade, ça se fait sonner l'entrecuisse, ça ratrape le torticolis, ça se fracture le nez, ça éternue à cause du pollen, ça se fait casser les dents, ça se mouche dans le gazon, ça reçoit des coups de coude dans la gueule, ça perd le souffle, ça crie pardon monotone et ça recommence.

Ça fait tout ça et, 120 minutes plus tard, ça se termine 0 à 0 ou 1 à 1, en tout cas à égalité. Et c'est alors qu'intervient le rituel le plus bête, le plus dérisoire, le plus injuste de tous les sports connus de l'être humain : le tir de barrage. Pendant deux heures, tu souffles l'enfer, tu te fends en quatre pour faire pénétrer l'objet rond dans le but, tu invokes la madone, tu promets de ne plus jamais tromper ta femme si Dieu est assez bon pour te laisser tromper le gardien, tu te roules de douleur et de désespoir et, à la fin, cet abominable martyre te donne droit à l'ineffable séance de tirs au but.

Voici donc les plus grands buteurs de ce monde face à face avec le gardien, comiquement lilliputien devant un but soudainement aussi large que le Grand Canyon, lui qui, pourtant, depuis le début de la bataille, s'était fait si minuscule qu'on aurait pratiquement pu s'en passer. Mais maintenant, on ne voit plus que lui, gigantesque et invitante ouverture, et, si l'on y regarde de plus près, avec Hubble par exemple, un humain qu'éclairait le silence des espaces infinis et, devant lui, un microscopique comprimé noir et blanc qui, dans la seconde, sera botté par un pied capable de propulser Clyde Wells de St-John's à Victoria aller-retour. Et la guerre se terminera ainsi par une série de pas de deux où les belligérants pourraient tout aussi bien troquer leur short souillé dans les tranchées contre un tutu d'un rose immaculé.

Pourquoi cette risible séance qui décidera qui, de l'Argentine ou de l'Italie, de la RFA ou de l'Angleterre, accèdera à la finale de l'événement sportif le plus mythique (et le plus suivi) au monde ? Pour une raison toute bête : parce qu'il faut que ça finisse un jour et, idéalement, le jour même.

Les fans de hockey que nous sommes ont la comparaison facile. Pourquoi ne pas faire en Coupe du monde ce que l'on fait ici en Coupe Stanley ? Livrez le combat, messieurs, jusqu'à ce que le meilleur gagne ou que le plus faible s'effondre. À la guerre comme à la guerre... Je ne crois pas que cette formule puisse s'appliquer au soccer. Imaginez qu'il n'y ait pas de vainqueur après 120 minutes et que la victoire ira à l'équipe qui marquera le prochain but. Le soccer étant ce qu'il est, il pourrait bien ne pas y avoir de prochain but. Je vois d'ici le équipier qui, épuisé, n'ose pas attaquer, attendant l'ouverture qui ne se manifeste pas. Au hockey, les joueurs se relaient sur la glace et l'action est si rapide qu'un but peut être marqué dans le temps de crier Guy, Guy, Guy. La géométrie du soccer est différente et interdit que l'on prenne la chance de prolonger un match jusqu'à ce que soit déterminé un gagnant à part entière. Vous voyez le topo : le Mondiale 90 commencera le 8 juin à Milan et se terminera en Italie à une date et à une année inconnues. Pensez aux problèmes de billetterie et de télédiffusion... À ces centaines de milliers de fans obligés d'acheter des billets d'avion ouverts sans savoir quand ils reviendront et qui se demandent si madame sera là à leur retour... Ne courons donc pas le risque de la prolongation avec verdict instantané. Deux heures, c'est assez. À défaut d'avoir pu vous départager, voici un billet de loterie et que la baraka soit avec vous...

Je comprends tout ça. Mais je n'ose imaginer que demain la Coupe du monde se terminera sur un tir de barrage. Qu'auriez-vous dit si, en mai dernier, la Coupe Stanley s'était décidée par tirs du centre de la patinoire vers un but protégé par une jambièrre ? Bons, encore ces maudites comparaisons mais je n'y peux rien. Et puis je ne suis pas seul. Dick Howard, un ancien pro, disait de même mercredi à TSN après la victoire de la RFA. Bien sûr, Howard est anglais et gardait jadis le but mais quand même, il faut savoir reconnaître l'objectivité quand elle se manifeste.

Un espace ouvert, un ballon (de papier journal si vous ne pouvez vous en offrir un en caoutchouc) et vous pouvez jouer au soccer. Il me frappe que ce sport, aujourd'hui si industrialisé, si prompt à danser la valse des millions, ait gardé de ses rustres origines un certain côté à la bonne franquette. Par exemple quant au chronométrage qui est du ressort de l'arbitre et qui reste plus ou moins secret. Si le descripteur du match vous annonce qu'il reste deux minutes à jouer, il ajoute toujours « environ ». Car c'est deux minutes à son chrono à lui, et ce peut-être trois au vôtre et trois trente à celui de votre voisin en Sardaigne. L'autre jour, les quinze dernières minutes de prolongation du match Argentine-Italie ont duré un bon cinq minutes de plus au chrono de l'arbitre qu'à celui du commentateur belge. Ce qui a fait dire à ce dernier mais sans animosité, sans en faire un plat : « Mais, allez, monsieur Vautroux, regardez votre chrono, l'heure est passée... Imaginez-t-on un match de hockey mesuré de façon aussi imprécise ? Et imagine-t-on les commentateurs et les joueurs donnant du monsieur aux zèbres ? Avez-vous remarqué ? Au soccer, les arbitres n'ont pas de prénom. Comme les restaurateurs et les hôteliers dans le guide Gast Millau.

J'aime bien cette espèce de respect institutionnalisé. Cela veut dire qu'il n'y a qu'un monsieur Vautroux au monde et qu'il est pour l'heure, occupé à arbitrer un match où il est maître avant Dieu puisqu'il y est maître du temps.

Electrik Band.

En première partie, Meola, ouvrant tout grand son cœur latin, a tenté avec plus ou moins de bonheur au début de son spectacle de mettre en évidence sa vitesse d'exécution plutôt que la chaleur intrinsèque de son instrument.

Le tout s'est finalement transformé en musicalité languoureuse avec la pièce *No Mystery*, morceau-titre de l'album du même nom, et une pièce d'Astor Piazzolla, que Meola a exécuté amoureusement en compagnie du guitariste classique invité pour l'occasion, Christian Carington. Apport non négligeable au charme chaud de la performance, la voix douce et étonnamment versatile du percussionniste du groupe, accompagnait à l'occasion les solistes.

Dans un tout autre ordre d'idées, Chick Corea, qui a d'ailleurs longuement travaillé avec Meola, a par la suite envahi la scène avec son ElektriK Band : succession de solos sans doute brillants, mais à peu près dépourvus d'émotion.

Un peu plus tôt, au Spectrum de Montréal, les Mahlatih and the Mahotella Queens, d'Afrique du Sud, ravissaient modestement le public avec une performance colorée et disciplinée de danses et de chansons du pays.

Roland Hanna au piano et Frank Wess au saxophone ténor et à la flûte ont offert, aux personnes rassemblées dans l'enceinte du Port-Royal, des notes parfois douces, parfois joyeuses, et jamais ennuyeuses. Avant-hier soir, leur spectacle en effet s'est déroulé à l'aune de la délec-

tation, du bien-être. Entre le son plein d'un Wess qui nous a rappelés combien les qualités du style Kansas-City demeurent d'actualité, et la science d'un Roland Hanna qui a l'Histoire du piano jazz aux bouts du doigt, on a vécu des moments de bonheur tout simple. C'est tout dire.

◆ Bélanger

Montréal, a fusionné la BN qui, sous sa gouverne, a fusonné avec la Banque Provinciale.

Il est possible, assure-t-on chez M. Bourassa, que ce soit M. Bélanger qui préside la commission, mais il n'y a pas de choix définitif entre les deux chefs. On veut faire le meilleur choix, le plus éclairé, encore faut-il que le « papable » soit disponible et intéressé.

Le choix du président est névralgique. Des députés libéraux auraient d'ailleurs préféré que ce soit l'un des leurs. Le président de la commission itinérante aura à définir le mandat et diriger les travaux, coordonnant les tâches de deux vice-présidents (probablement deux parlementaires, un libéral et un péquiste) et des deux autres membres d'un comité directeur. Ces cinq membres seraient permanents, tandis que les 20 à 25 autres seraient à temps partiel. Les audiences dureraient d'octobre à février.

Tout cela est en chantier. Il y a encore de nombreuses étapes à franchir. Le plus important est le choix d'un président, qui n'est pas encore assuré.

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

